



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mai 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système
des Nations Unies au service de la coopération
internationale pour le développement**

Résultats obtenus, mesures prises et mécanismes mis en place comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document est le deuxième rapport intermédiaire sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement de 2007. Il est fondé sur le rapport du Secrétaire général relatif au processus de gestion pour l'application de la résolution 62/208 (E/2008/49), soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 2008, qui représente le plan d'action établi par le système des Nations Unies pour le développement comme suite à l'examen triennal complet de 2007.

Le rapport a été préparé en consultation avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions. Les avancées en termes de mesures prises et d'objectifs fixés par le système des Nations Unies aux fins de l'application de la résolution sont décrites dans l'annexe.

* E/2010/100.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Rôle et fonctionnement de la coopération des Nations Unies en faveur du développement et aperçu des progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208	4
III. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement	5
IV. Contribution des activités opérationnelles du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement	6
A. Renforcement des capacités	6
B. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales	8
C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	9
D. Passage de la phase des secours à celle du développement	9
V. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement	10
A. Cohérence, efficacité et pertinence	10
B. Aspects régionaux	12
C. Coûts de transaction et efficacité	12
D. Capacités du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays	13
E. Évaluation	14
F. Suivi	14
VI. Mesures prises par le système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 62/208	15
Annexe	
Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208	16

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de soumettre au Conseil économique et social, à ses sessions de fond de 2009 et 2010, des rapports détaillés sur les résultats atteints, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution, afin d'évaluer l'application de cette dernière dans l'optique de sa mise en œuvre intégrale¹.

2. En 2008, le Conseil économique et social a été saisi d'un rapport sur le processus de gestion permettant d'appliquer la résolution 62/208 de l'Assemblée générale (E/2008/49), qui décrivait les mesures prévues par le système des Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution. Ce rapport contient un tableau dans lequel figurent les mesures, les objectifs et le calendrier définis par la résolution, qui sert de principal point de référence pour évaluer les progrès accomplis. Le premier rapport sur les mesures prises et les résultats obtenus a été présenté au Conseil en 2009 (E/2009/68) et sert de point de départ pour mesurer les progrès réalisés au cours de l'année écoulée.

3. Le présent rapport a été établi avec la coopération d'organismes des Nations Unies et de mécanismes interinstitutions. Il décrit les progrès accomplis et certaines difficultés rencontrées dans l'application de la résolution 62/208. Son annexe, présentée sous forme de tableau, contient des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs et le calendrier fixés, ainsi que sur les mesures prises aux fins de l'application de la résolution entre mars 2009 et mars 2010. Il convient de le lire à la lumière d'autres rapports sur les activités opérationnelles qui ont été présentés au Conseil.

4. Comme les précédents, le présent rapport comprend les informations prévues selon le mandat défini dans la résolution 1998/27 du Conseil économique et social, par laquelle ce dernier invitait le Secrétaire général à prendre des dispositions afin que soit soumise une liste récapitulative des questions d'une importance capitale pour améliorer la coordination des activités opérationnelles.

5. L'année 2010 étant à mi-chemin entre l'examen triennal complet et le prochain examen complet, les décisions du Conseil économique et social seront particulièrement importantes en ce qu'elles définiront les mesures à prendre en priorité pour mettre en œuvre la résolution 62/208 dans la perspective de l'examen complet de 2012.

¹ Le présent s'appuie également sur les résolutions 2008/2 et 2009/1 du Conseil économique et social et la résolution 63/232 de l'Assemblée générale.

II. Rôle et fonctionnement de la coopération des Nations Unies en faveur du développement et aperçu des progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208

6. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a constaté que les objectifs de développement établis au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devaient être le cadre dans lequel s'inscrivent la planification et l'évaluation des activités des Nations Unies en faveur du développement.

7. Depuis le Sommet du Millénaire (2000), le système des Nations Unies pour le développement a aidé plus de 110 pays de programme à réaliser les objectifs de développement établis au niveau international. À cet effet, il a effectué des analyses et fourni des orientations, orchestré des campagnes de sensibilisation, suivi les progrès accomplis dans chaque pays et établi des rapports à ce sujet, et mené des activités opérationnelles.

8. Les deux tiers des équipes de pays des Nations Unies ont aidé les gouvernements nationaux à intégrer les objectifs du Millénaire dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté ou leurs plans de développement nationaux. En 2009, les équipes de 115 pays de programme ont indiqué que leurs plans-cadres pour l'aide au développement respectifs favorisaient la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement, axés pour la plupart sur la réduction de la pauvreté et de la faim, la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH/Sida.

9. Une équipe spéciale interinstitutions de haut niveau chargée des objectifs du Millénaire pour le développement a été créée en mai 2009, elle a évalué les enseignements tirés d'expérience pour recenser les mesures susceptibles d'être intensifiées pour accélérer la réalisation des objectifs.

10. La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2010, devrait permettre de repérer les domaines critiques et de dégager les mesures ayant donné de bons résultats en matière de réalisation de ces objectifs. Elle devrait également fournir des orientations sur la manière dont le système peut mieux relever les défis à venir.

11. Au cours des deux dernières années, face aux crises convergentes, le système des Nations Unies pour le développement a mobilisé ses capacités afin de répondre aux besoins nationaux. Les initiatives conjointes de lutte contre la crise, formulées par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), ont rapproché le système des Nations Unies (notamment la Banque mondiale), la Commission européenne et d'autres partenaires de développement afin d'assurer une intervention coordonnée. Elles incluent le Pacte mondial pour l'emploi, qui a pour but de favoriser la reprise par l'emploi grâce à des mesures telles que l'aide à la création de petites et moyennes entreprises, le microfinancement, la rémunération en espèces, le lancement de projets de travaux publics et de mécanismes de garantie de l'emploi, et la création d'emplois verts et d'emplois ruraux.

12. Les équipes de pays des Nations Unies ont aussi joué un rôle utile en donnant des conseils sur les décisions à prendre en matière de réduction de la pauvreté et d'évaluation des conséquences sociales des différentes mesures envisageables, en

analysant le coût des plans de relance économique, et en menant des activités opérationnelles favorisant la création d'emplois et la mise en place de mécanismes de protection sociale.

13. Quelque 75 nouveaux plans-cadres pour l'aide au développement seront établis entre 2010 et 2011. Pour améliorer encore la qualité de ceux qui seront élaborés en 2009 et 2010, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) s'attache à renforcer les capacités des équipes de pays et de ses équipes régionales, notamment en améliorant la qualité des directives relatives à l'établissement du plan-cadre. Il s'efforce en particulier de faciliter la prise en main du plan-cadre pour les pays et l'exercice de leurs prérogatives en la matière, en mettant l'accent sur l'avantage comparatif de l'Organisation et en garantissant un suivi et une évolution appropriés et une gestion axée sur les résultats. L'année dernière, les équipes de pays ont poursuivi la mise en œuvre de réformes visant à renforcer la cohérence, l'efficacité, l'efficience et l'effet de leurs activités opérationnelles.

14. En 2010, le GNUM a adopté un ensemble de priorités stratégiques pour donner suite à l'examen triennal complet et favoriser la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'action que mène le système des Nations Unies pour le développement.

15. Le cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents, adopté en 2008 par le GNUM, a commencé à être appliqué. Ce cadre définit les rôles et les responsabilités des acteurs du système des Nations Unies aux niveaux du Siège, des régions et des pays et renforce la collégialité, la participation et la responsabilisation au sein du système des coordonnateurs résidents (voir E/2010/53).

16. L'initiative « Unis dans l'action », menée depuis 2007 dans huit pays exécutant des programmes pilotes continue de donner des résultats encourageants. Des mesures novatrices ont été mises au point sous la responsabilité et la direction des pays, notamment pour harmoniser les pratiques de fonctionnement afin que le système des Nations Unies pour le développement renforce son appui aux priorités nationales de développement. Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale a engagé des consultations poussées sur les activités opérationnelles du système pour le développement dans le cadre de ses débats consacrés à la cohérence du système. Les négociations menées devraient aboutir à l'adoption d'autres mesures visant à faciliter l'examen triennal complet.

III. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

17. En valeur réelle, le montant total des contributions reçues par le système des Nations Unies en 2008 a augmenté de 10 % par rapport à 2007, atteignant un montant sans précédent de 22,2 milliards de dollars. Il est toutefois à craindre que cette forte croissance ne stagne, voire ne s'inverse dans les années à venir en raison de l'effet négatif de la crise économique mondiale.

18. Il existe toujours un déséquilibre entre les ressources de base, qui ne représentent que 29 % environ des contributions totales, et les autres ressources. Cet état de fait est dû à une rapide évolution de l'architecture de financement du

système des Nations Unies pour le développement s'agissant des sources et dispositifs utilisés pour mobiliser des ressources autres que les ressources de base. Depuis 2004, l'utilisation de mécanismes de financement commun tels les fonds thématiques d'affectation spéciale et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs ne cesse de croître. Les contributions aux fonds communs administrés par les Nations Unies qui sont destinées aux activités de développement ont doublé entre 2005 et 2008. Le recours à de nouvelles formes de ressources autres que les ressources de base traduit en général le souci d'assurer la cohérence à l'échelle du système et de réduire les coûts de transaction.

19. La majorité des contributions versées par des gouvernements au profit des activités opérationnelles des Nations Unies restent le fait d'un petit nombre de donateurs. Élargir la base des contributeurs pourrait réduire les risques financiers comme les fluctuations des taux de change.

20. Compte tenu de la complexité croissante de l'architecture de financement, dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer les rapports sur le financement des activités opérationnelles. Le Département des affaires économiques et sociales et le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination s'emploient donc à centraliser les informations correspondantes, ce qui devrait permettre de mieux rendre compte de la diversité des ressources allouées au système des Nations Unies pour le développement.

21. Il reste des questions à régler. On ne sait pas exactement quelle est la masse critique de ressources de base dont les organisations ont besoin pour dûment s'acquitter de leur mandat. La fragmentation du financement des activités opérationnelles continue de faire obstacle à la cohérence dans la mesure où des fonds importants échappent au contrôle des organes de gouvernance. La prévisibilité des ressources destinées au système des Nations Unies pour le développement reste insuffisante et il faut améliorer la communication d'informations à cet égard. Il demeure difficile de distinguer les fonds destinés aux activités opérationnelles de ceux destinés à l'aide humanitaire, et on ignore le volume des ressources affectées à certains domaines, comme la coopération Sud-Sud.

22. Le Secrétaire général analyse la situation et les perspectives actuelles s'agissant des flux de ressources de base et d'autres ressources dans son rapport sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents (E/2010/53).

IV. Contribution des activités opérationnelles du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement

A. Renforcement des capacités

23. L'action du système des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités est unique en son genre dans la mesure où elle prend en compte les normes, principes et objectifs établis à l'échelle internationale. Les programmes mis en œuvre aident les pays à intégrer ces dimensions dans leur cadre national.

24. Plusieurs organismes des Nations Unies continuent d'affiner leurs stratégies, leurs outils et leurs connaissances afin d'appuyer encore plus efficacement le renforcement des capacités.

25. L'évaluation des capacités nationales est désormais obligatoire dans le cadre du processus du PNUAD. Il faut cependant améliorer la façon dont les résultats obtenus sont appréciés et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation au niveau des pays.

26. Le système des Nations Unies soutient le renforcement des capacités dans de nombreux domaines. Il a notamment appuyé l'alignement des lois et des politiques sur les normes internationales, l'établissement de plans d'action nationaux afin de tenir les engagements pris par les Nations Unies et le renforcement des institutions nationales et locales. Il a par ailleurs soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de programmes économiques, sociaux et environnementaux visant des secteurs, des groupes ou des domaines précis.

27. Les pays continuent de solliciter l'appui du système des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer leurs capacités nationales en matière de statistiques, et notamment de recensement. L'établissement de rapports sur les progrès faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement offre un bon point de départ en la matière. Le système DevInfo, base de données utilisée par les pays pour assurer le suivi du développement humain et de la réalisation des objectifs du Millénaire, est mis en place dans de nouveaux pays. Il est de plus en plus souvent intégré dans les systèmes nationaux de statistique et utilisé pour appuyer la gestion décentralisée des données.

28. Le système des Nations Unies se voit aussi souvent demander de contribuer au renforcement des capacités gouvernementales en ce qui concerne la coordination et la gestion de l'aide et l'établissement de rapports y afférents. En 2009, quelque 80 équipes de pays ont signalé qu'elles avaient facilité la concertation entre la communauté des donateurs et les pouvoirs publics sur les mesures à prendre, notamment concernant l'efficacité de l'aide, ce qui se fait généralement en coopération avec la Banque mondiale.

29. Les équipes de pays s'emploient également à donner à la société civile les moyens de participer aux processus de développement national et local, notamment aux débats sur les mesures à prendre.

30. En outre, le système des Nations Unies facilite l'accès aux technologies nouvelles et émergentes et soutient le renforcement des capacités connexes. Il promeut une meilleure utilisation des technologies de l'information et des communications, ainsi que l'accès aux technologies de production et leur exploitation, notamment dans les domaines de la productivité et de l'énergie renouvelable. Le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information dresse actuellement l'inventaire des activités menées par le système des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités technologiques.

31. Il convient de doter le système de moyens accrus afin qu'il puisse aider chaque pays qui le demande à adapter ses politiques en fonction des normes et objectifs établis à l'échelle internationale. Il est de plus en plus généralement admis que si l'on veut renforcer plus efficacement les capacités, il faut notamment mettre davantage l'accent sur les processus d'apprentissage au sein des organismes des Nations Unies.

B. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales

32. La Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi en décembre 2009, a confirmé qu'il fallait redynamiser l'action menée par le système des Nations Unies pour appuyer et promouvoir la coopération Sud-Sud, et elle a encouragé le système à prendre des mesures concrètes en vue de généraliser et de soutenir davantage cette coopération.

33. Les priorités stratégiques du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2010-2011 mettent également l'accent sur la participation des équipes de pays à des partenariats Sud-Sud. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a inclus parmi ses priorités le fait de tirer pleinement parti de la coopération Sud-Sud. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) encourage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui constituent une stratégie fondamentale en matière d'assistance technique, et il a soutenu 189 initiatives Sud-Sud en 2008. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en a soutenu quant à lui plus de 100 cette même année.

34. La CNUCED a créé un groupe chargé de promouvoir la coopération Sud-Sud et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUBI) est en train d'établir des centres Sud-Sud en faveur de la coopération industrielle.

35. En août 2008, le Secrétaire général a décidé qu'il fallait établir un cadre de collaboration axé sur l'action qui mettrait en avant les points forts du système des Nations Unies en matière de coopération Sud-Sud dans les domaines de la crise alimentaire, du changement climatique et du VIH/sida. Une initiative interinstitutions dirigée par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a été lancée pour donner suite à cette décision.

36. Le Réseau d'information pour le développement, système électronique accessible sur Internet qui permet de recueillir des informations sur les experts, l'expérience et les institutions du Sud, se transforme en académie virtuelle du développement Sud-Sud; à la mi-2009, il offrait plus de 100 solutions modulables. Les réseaux mondiaux et régionaux établis par différents organismes des Nations Unies, notamment les réseaux régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé, qui regroupent les institutions et les organisations partenaires qualifiées; les réseaux de connaissances du PNUD; les réseaux de coordonnateurs gouvernementaux Sud-Sud et les unités d'appui technique du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, facilitent l'échange et le transfert de connaissances, de compétences spécialisées et de données d'expérience.

37. L'augmentation du nombre d'initiatives menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud impose de renforcer l'échange d'informations au sein du système des Nations Unies pour le développement et d'examiner la manière dont les organismes concernés peuvent mieux unir leurs efforts. Définir des politiques et des stratégies opérationnelles claires plutôt que des méthodes ad hoc contribuerait à réaliser cet objectif.

C. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

38. Les lignes directrices établies au niveau du système pour transversaliser la problématique hommes-femmes dans les programmes de pays continuent d'être

améliorées. La nouvelle série de directives relatives aux plans-cadres met davantage l'accent sur l'égalité des sexes et la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Les efforts déployés à cet égard sont suivis et évalués au niveau des pays grâce aux indicateurs de résultats (feuilles de résultats) des équipes de pays concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Depuis la mise en place de cette feuille, en 2008, neuf équipes de pays l'ont complétée, trois sont sur le point de le faire et 16 prévoient de commencer à l'utiliser en 2010. Il pourrait s'agir du premier mécanisme volontaire systématiquement mis en œuvre pour promouvoir la responsabilité des équipes de pays en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes.

39. Le nombre de plans-cadres visant expressément à promouvoir l'égalité des sexes est passé de 29 à 53 entre 2006 et 2009 (sur 134 rapports). Les initiatives conjointes menées dans le même sens qui ont été signalées ont doublé depuis 2004, en particulier celles qui tendent à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à renforcer les capacités des mécanismes nationaux de promotion de la femme.

40. Au mois de février 2010, 36 % de tous les coordonnateurs résidents désignés étaient des femmes, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2004. La moitié d'entre elles venait du Sud. En 2009, 52 % des personnes occupant pour la première fois un poste de coordonnateur résident étaient des femmes.

41. Le système des Nations Unies doit dans l'ensemble tirer le meilleur parti possible des orientations existantes en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes, en attendant la mise en place de la nouvelle génération de plans-cadres.

D. Passage de la phase des secours à celle du développement

42. Les politiques et outils relatifs à la planification de la transition ont été actualisés sur la base des enseignements tirés et de l'expérience acquise dans les pays de programme. Les nouvelles directives relatives aux plans-cadres établies en 2009 tiennent compte de la nécessité de fournir des instruments de planification flexibles pour les situations d'après conflit. Certaines équipes de pays ont eu recours à des plans de transition tandis que d'autres ont utilisé leur plan-cadre comme principal instrument de planification.

43. L'évaluation des besoins en situations postconflituelles reste un outil important utilisé par les acteurs nationaux et internationaux pour définir, négocier et financer une stratégie commune de relèvement et de développement. En décembre 2009, ce type d'évaluation avait été réalisé ou était en cours en Géorgie, en Haïti, en Iraq, au Libéria, au Pakistan, en Somalie et au Soudan. Les outils y afférents ont été finalisés et comprennent de nouvelles lignes directrices relatives à l'évaluation des capacités.

44. La coordination interinstitutions dans les pays de programme sortant d'un conflit est en constante amélioration. Plusieurs pays ont créé un groupe de haut niveau rassemblant tous les hauts responsables de l'ONU à l'échelon national, on citera, à titre d'exemple, l'équipe de gestion intégrée de l'ONU au Burundi, le Groupe des politiques stratégiques au Libéria, et d'autres dispositifs similaires en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Soudan. Ces groupes définissent une vision

commune pour le pays, organisent régulièrement des débats sur des questions stratégiques et supervisent la mise en œuvre de cadres de planification conjoints.

45. S'agissant du Fonds de coordination des Nations Unies pour les pays, qui finance le système de coordonnateurs résidents à l'aide de ressources extrabudgétaires, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité des politiques du Secrétaire général ont recommandé que le montant des ressources allouées aux activités menées dans les phases de transition soit porté à au moins 23 millions de dollars par an.

46. Un comité directeur interinstitutions pour le déploiement de capacités a été créé pour évaluer et approuver les besoins des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire en matière d'appui dans le but de renforcer leurs capacités dans les situations de crise, de relèvement et de consolidation de la paix.

47. Des stages de formation sont organisés conjointement et un protocole opérationnel détaillé est en train d'être élaboré en vue de renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer les stratégies communes et la planification.

48. Le soutien financier apporté aux pays en transition après un conflit ou une catastrophe est en augmentation. Le Fonds pour la consolidation de la paix a bénéficié du soutien d'un plus grand nombre de donateurs. En octobre 2009, il avait reçu des contributions d'un montant total de 327 millions de dollars, soit bien davantage que son objectif de financement initial (250 millions de dollars). Une note d'orientation relative au financement de la transition a été communiquée aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour les aider à utiliser les différentes formules de financement.

49. Les partenariats entre les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs multilatéraux importants dans des situations d'après conflit sont en train d'être renforcés, notamment le partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après crise. Le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ont collaboré à l'élaboration et l'utilisation d'outils communs, comme les évaluations des besoins en situations postconflituelles, et poursuivent leurs échanges sur les mécanismes de financement, tels les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et la mise en œuvre d'initiatives conjointes.

50. Il importe de continuer d'appuyer l'appropriation des programmes par les pays et le renforcement des capacités en phase de transition.

V. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

A. Cohérence, efficacité et pertinence

Bilans communs de pays et plans-cadres pour l'aide au développement

51. En tant que cadre stratégique commun et cohérent de coopération avec les pays, le plan-cadre pour l'aide au développement ne cesse d'être examiné dans le but d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficacité de la programmation par pays. Les directives relatives au PNUAD ont été régulièrement actualisées afin

d'améliorer les nouvelles générations de plans-cadres. Une meilleure définition des priorités a permis de se concentrer sur un plus petit nombre d'objectifs et de mettre davantage l'accent sur les résultats. De plus grandes synergies ont ainsi été créées, qui ont ouvert des possibilités plus concrètes en matière de programmation conjointe.

52. Les dernières directives relatives aux plans-cadres, établies en 2009, offrent plus de marge de manœuvre et prévoient des procédures simplifiées afin de mieux harmoniser les plans-cadres et les processus nationaux. Les nouvelles directives devraient favoriser la cohérence opérationnelle, préciser la répartition des tâches entre les organismes et harmoniser la programmation du travail, réduisant ainsi le coût des transactions pour les partenaires nationaux.

53. Les plans-cadres sont désormais mieux alignés sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans de développement nationaux. En outre, étant donné que leur calendrier d'application est souple, ils suivent davantage les cycles de planification et de programmation nationaux.

54. Les gouvernements conduisent les opérations par l'intermédiaire de structures de contrôle relevant des plans-cadres, comme les comités directeurs et les comités exécutifs conjoints qu'ils président. Ces arrangements permettent de mieux établir les responsabilités quant aux résultats obtenus. Les plans-cadres favorisent également la coordination intersectorielle et interministérielle.

55. Les expériences, les enseignements et les pratiques optimales tirés de l'utilisation de cadres budgétaires communs se sont traduits en directives pratiques pour une plus large application dans tous les pays. Ces derniers sont de plus en plus nombreux à utiliser des cadres budgétaires communs et des mécanismes de financement commun qui, selon eux, permettent aux autorités nationales de prendre en main et de maîtriser davantage la programmation des plans-cadres et donnent un meilleur aperçu de la situation globale en matière de financement.

56. Dans l'ensemble, de nets progrès ont été accomplis en matière d'appropriation des plans-cadres par les pays, d'alignement sur les stratégies nationales et de coordination. Reste cependant au système des Nations Unies pour le développement à privilégier l'utilisation des capacités et des systèmes opérationnels nationaux, notamment pour ce qui concerne la gestion des finances publiques, les achats, et le suivi et l'évaluation. La mesure dans laquelle le système a recours aux compétences nationales pour mener à bien ses activités opérationnelles de développement n'a pas été évaluée.

57. Il convient de garantir la cohérence opérationnelle tout au long de l'application des plans-cadres, notamment en renforçant le suivi et les examens conjoints.

Système des coordonnateurs résidents

58. La mise en œuvre début 2009 du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents, a fait progresser l'application pratique des principes de collégialité, de participation et de responsabilité au sein du système des coordonnateurs résidents (voir E/2010/53).

59. Les multiples crises, les mesures prises pour assurer la cohérence du système et la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation ont toutefois alourdi la tâche des mécanismes de coordination interinstitutions, dont les capacités ont été mises à rude épreuve.

60. Les organismes des Nations Unies sont en train d'élaborer des modalités qui leur permettront de participer plus efficacement à la programmation par pays et au système des coordonnateurs résidents, notamment en accentuant la décentralisation et la délégation de pouvoirs à leurs représentants sur le terrain et en concluant des accords de coopération avec les organismes résidents.

61. Les mécanismes de financement comme le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les fonds uniques au niveau des pays permettent à un plus grand nombre d'organismes non résidents et d'institutions spécialisées d'accroître leur participation aux plans-cadres et aux programmes communs.

62. Certains organismes des Nations Unies n'ont qu'une capacité limitée de répondre aux nouvelles demandes de services, y compris celles liées à la multiplication des possibilités de programmation conjointe. Cette situation pourrait devoir être examinée avec les différents organes directeurs.

B. Aspects régionaux

63. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a examiné les synergies, les complémentarités et la répartition des tâches entre les mécanismes de coordination régionale créés par les commissions régionales et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement. Désormais, ces mécanismes et équipes se concertent au sujet de la planification de leur travail et participent à leurs réunions respectives afin de promouvoir la synergie.

64. Les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent à soutenir le réseau des coordonnateurs résidents en accordant une importance particulière aux quatre fonctions essentielles du cadre de gestion et de responsabilisation, qui consistent à : fournir un appui technique cohérent aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies; veiller à la qualité des plans-cadres et des programmes de Nations Unies; assurer le suivi du comportement professionnel des coordonnateurs résidents et des équipes de pays; intervenir dans les situations difficiles et régler les différends.

C. Coûts de transaction et efficacité

65. Le Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies établi par le Conseil de chefs de secrétariat continue de guider les efforts concertés déployés pour rendre les modes de travail plus cohérents. Les projets inclus dans le Plan d'action ont été examinés à la lumière des directives fournies par les États Membres et en tenant compte des contraintes financières existantes ainsi que du travail déjà en cours. Des progrès notables ont été réalisés dans les domaines des Normes comptables internationales pour le secteur public, des services communs de trésorerie, des achats, et des technologies de

l'information et des communications. En février 2010, 8,8 millions de dollars avaient été mobilisés aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action.

66. De nouvelles orientations ont été définies en vue de l'harmonisation des modes de fonctionnement dans plusieurs domaines, notamment les achats communs au niveau des pays, et de la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

67. Les différences entre les modèles d'activité et les structures décisionnelles des organismes des Nations Unies exigent que l'harmonisation tienne compte des besoins propres à chacun d'eux.

D. Capacités du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

68. L'évaluation des capacités que mènent les équipes de pays des Nations Unies peuvent faire partie des préparatifs des plans-cadres. Les évaluations des capacités effectuées par ces équipes dans certains pays² mettent en lumière la nécessité de renforcer les capacités en offrant davantage d'assistance technique et de conseils. Quelles que soient les différences de situation entre les pays, il apparaît nécessaire de rééquilibrer les effectifs, dont une grande partie semble consacrée à la gestion des programmes et à l'administration. Il faut également renforcer les capacités spécialisées en matière d'orientations au sein des mécanismes régionaux.

69. L'insuffisance des capacités de suivi et d'évaluation en place, pourtant nécessaires pour améliorer les rapports axés sur les résultats et l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution des plans-cadres, a également été constatée.

70. Certaines équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont établi des groupes de travail interinstitutions afin d'offrir un appui spécialisé aux équipes de pays en matière de développement des capacités.

71. Afin de renforcer les compétences des équipes de pays, le Bureau de la coordination des activités de développement et l'École des cadres du système des Nations Unies ont organisé et soutenu plusieurs programmes de formation qui ont réuni un total de 2 412 participants en 2009. Le renforcement du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays est la première priorité de l'École des cadres, et plus de 90 % des formations qu'elle a organisées en 2009 s'y rapportaient.

72. Il reste encore des efforts à faire pour surmonter les obstacles à la mobilité interinstitutions et au redéploiement rapide du personnel qualifié recruté sur les plans national et international dans les situations de crise ou d'après crise. En juillet 2009, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a mis en place une nouvelle série de contrats qui devraient faciliter l'intégration du personnel hors Siège dans le système de recrutement général. La Commission de la fonction publique internationale est en train d'étudier les propositions du Secrétaire général concernant le recours à un contrat unique dans l'ensemble du système.

² En 2009, des évaluations des capacités ont été effectuées en Albanie, au Botswana, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Viet Nam. D'autres pays prévoient de mener de telles évaluations dans le cadre de futurs plans-cadres.

E. Évaluation

73. Les directives actualisées relatives à l'élaboration des plans-cadres pour l'aide au développement et le schéma opérationnel standard pour l'établissement de rapports sur les résultats obtenus dans le cadre de ceux-ci mettent davantage l'accent sur le suivi et l'évaluation et fournissent notamment des indications sur la manière d'évaluer les plans-cadres en fin de cycle. En 2009, 18 pays avaient évalué leur plan-cadre, contre neuf en 2008.

74. Certains organismes ont pris des mesures importantes en vue d'améliorer leurs fonctions d'évaluation. Le FNUAP a approuvé sa politique d'évaluation en juin 2009 et le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole ont approuvé les leurs en 2008, renforçant ainsi le rôle et l'indépendance des bureaux d'évaluation. Entre 2008 et 2009, le PNUD et l'ONUDI ont fait procéder à des examens indépendants de leurs fonctions d'évaluation. Les hauts responsables et les gouvernements doivent davantage exploiter les résultats des évaluations.

75. Au niveau du système, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation examine actuellement son rôle et celui des organismes des Nations Unies dans le renforcement des capacités d'évaluation nationales. Il élabore en outre des directives et des notes de formation en vue de promouvoir l'application de ses règles et normes.

76. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à aider les pays où avaient été réalisés des programmes pilotes dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » à évaluer et partager leur expérience, et elle a insisté sur la nécessité de mener une évaluation indépendante des enseignements tirés de ces initiatives. Une deuxième réunion intergouvernementale consacrée à l'initiative « Unis dans l'action » a été organisée au Rwanda en octobre 2009. Les participants ont adopté une déclaration de clôture qui dresse le bilan des principaux enseignements à tirer de l'expérience des pays pilotes. Ils ont également approuvé des principes fondamentaux et une marche à suivre concernant les évaluations nationales en cours dans sept ou huit pays de programme. Une troisième conférence intergouvernementale se tiendra en juin 2010 au Viet Nam pour tirer les leçons de ces évaluations. Dans le même temps et en application de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté à cette dernière un projet de modalités à suivre en vue de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » (voir A/64/589).

F. Suivi

77. Dans sa résolution 62/208, l'Assemblée générale a réaffirmé que les organes directeurs des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement devaient prendre des mesures pour appliquer intégralement cette résolution. Le PNUD et le FNUAP en appliquent les dispositions par l'intermédiaire de leurs plans stratégiques et suivent les résultats obtenus grâce aux indicateurs définis dans les cadres de résultats en matière de gestion et de développement. En janvier 2009, l'UNICEF a établi un plan d'action relatif à l'examen triennal complet, dans lequel sont clairement définis les objectifs à atteindre ainsi que les indicateurs de performance. Les rapports présentés au Conseil

économique et social par ces fonds et programmes ont été harmonisés et reprennent les domaines clefs de l'examen triennal. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture présente régulièrement des rapports intérimaires sur l'examen triennal à son conseil et utilise une matrice de suivi. Le rapport annuel du Directeur général de l'ONUDI répertorie notamment les mesures prises comme suite à l'examen triennal.

VI. Mesures prises par le système des Nations Unies pour donner suite à la résolution 62/208

78. Les mesures prises pour donner suite à la résolution 62/208 sont présentées dans un tableau figurant à l'annexe du présent rapport. La colonne intitulée « Progrès accomplis » décrit les progrès accomplis dans ce sens (mesures prises, mécanismes mis en place et résultats obtenus par rapport aux objectifs et aux jalons fixés).

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208

*Orientations générales
découlant des résolutions
62/208 et 63/232*

Mesures

Objectifs, jalons et délais

*Indicateurs de résultats/résultats prévus
(mars 2009-mars 2010)*

Progrès accomplis

Domaine d'intervention

Section I : approche globale du rôle et du fonctionnement de la coopération pour le développement du système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des priorités et stratégies nationales de développement des pays de programme et de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international

Orientation I.1	Mesure I.1	Objectif I.1	Indicateurs de résultats
Par. 2 de la résolution 62/208	Le système des Nations Unies et le CCS ^a (Comité de haut niveau sur les programmes, Comité de haut niveau sur la gestion et GNUD) doivent accélérer la mise en œuvre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de 2004 dans le cadre du processus de gestion pour la période 2008-2010.	Les mesures prises conformément à la résolution 59/250 doivent être menées à leur terme au cours de la période 2008-2010 de manière à atteindre les objectifs et à poser les jalons prévus.	<ul style="list-style-type: none"> Plans de travail des piliers du CCS mis en œuvre conformément aux dispositions des résolutions sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Plans de travail 2008-2010 actualisés en fonction des progrès accomplis et des nouvelles directives de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social concernant la mise en œuvre des résolutions sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles
			<ul style="list-style-type: none"> Les plans de travail du GNUD, du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion sont mis en œuvre dans le respect des dispositions des résolutions concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles et actualisés en fonction des nouvelles directives du Conseil économique et social concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles et des décisions de l'Assemblée générale sur la cohérence de l'action du système, entre autres.

Abréviations : APD : aide publique au développement; BCAAH : Bureau de la coordination des affaires humanitaires; BCP : bilan commun de pays; CAD : Comité d'aide au développement; CCS : Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DAES : Département des affaires économiques et sociales; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FIDA : Fonds international de développement agricole; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; GNUD : Groupe des Nations Unies pour le développement; IPSAS : Normes comptables internationales du secteur public; OCDE : Organisation de coopération et de développement économique; OIT : Organisation internationale du Travail; OMD : objectifs du Millénaire pour le développement; OMS : Organisation mondiale de la Santé; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; PGI : progiciel de gestion intégré; PMA : pays les moins avancés; PNUAD : Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; RNB : revenu national brut; TIC : technologies de l'information et des communications; UIT : Union internationale des télécommunications; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; VNU : Volontaires des Nations Unies.

^a La réponse du CCS à l'examen triennal complet des activités opérationnelles sera organisée par ses organes subsidiaires.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation I.2	Mesure I.2	Objectif I.2	Indicateurs de résultats	
Par. 8 de la résolution 62/208	Le GNUD doit décider s'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures (au niveau du GNUD ou des équipes de pays des Nations Unies) pour faire participer davantage la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, en tenant compte également des relations privilégiées qu'entretiennent certains organismes des Nations Unies avec la société civile (l'OIT, par exemple, qui repose sur une structure tripartite : gouvernements et représentants des employeurs et des travailleurs).	Les équipes de pays des Nations Unies doivent mettre en œuvre des stratégies ou des dispositifs adoptés aux pays concernés qui favorisent la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à la programmation des activités de développement, en étroite coopération et en concertation avec les gouvernements hôtes.	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de l'application des directives, des stratégies et des dispositifs favorisant la participation de la société civile au niveau des pays • Nombre de comités consultatifs de la société civile créés et de coordonnateurs pour les questions relatives à la société civile désignés dans les pays de programme <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au recrutement de coordonnateurs pour les questions relatives aux organisations de la société civile dans les bureaux des coordonnateurs régionaux (quatrième trimestre de 2009) • Évaluation externe des comités consultatifs nationaux et dispositifs de la société civile qui collaborent avec les équipes de pays des Nations Unies (quatrième trimestre de 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles directives relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement mettent l'accent sur la participation de tous les acteurs concernés – société civile, représentants des employeurs et des travailleurs, et autres partenaires – à la programmation des activités. • 13 comités consultatifs nationaux sont actuellement en place. Une évaluation externe a été réalisée en 2009 par le PNUD. • 45 équipes de pays des Nations Unies ont désigné des coordonnateurs pour les questions relatives à la société civile. • Autres initiatives menées : la société civile a participé aux travaux sur le plan d'action de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) menés par le Comité de haut niveau sur les programmes; la composition du Comité consultatif de la société civile du PNUD a été renouvelée avec l'entrée de 10 nouveaux membres; l'ONUDI a mis en service une plate-forme de communication destinée à faciliter la constitution de réseaux, l'échange d'informations et la participation de la société civile et du secteur privé aux activités de l'ONUDI.

Orientations I.3	Mesure I.3	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
Par. 12 de la résolution 62/208	Le CCS et ses mécanismes, en particulier le GNUD, doivent suivre de près la cohérence, l'efficacité et l'efficacité des activités de coopération pour le développement au niveau des pays.	Rationaliser la répartition des tâches entre les différents mécanismes de coordination du CCS, notamment pour assurer la cohérence des activités menées au niveau des pays.	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation et coordination des mandats, plans de travail et programmes d'action du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD • Institutionnalisation de la coopération entre les piliers du CCS <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des plans de travail et programmes d'action des trois piliers du CCS grâce aux réunions tenues régulièrement par leurs secrétariats respectifs • Répartition des tâches définie clairement lors de sessions conjointes des groupes de travail du Comité de haut niveau sur la gestion et du GNUD consacrées à la mise en œuvre du plan d'action du CCS sur l'harmonisation des méthodes 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination et les échanges d'informations ont été renforcés à la faveur des réunions tenues régulièrement par les secrétariats, y compris celles consacrées aux programmes de travail des comités. • Les présidents et vice-présidents des piliers du CCS se réunissent régulièrement pour examiner des questions du ressort de celui-ci. • Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD ont mené une mission conjointe dans plusieurs pays pour déterminer les obstacles à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et veiller à la cohérence des activités de suivi au Siège. • Le Comité de haut niveau sur la gestion et le GNUD se sont mis d'accord sur la répartition des tâches ci-après : le Comité de haut niveau sur la gestion s'occupera des questions ayant des incidences à l'échelle du système, tandis que le GNUD fournira orientations et appui au niveau des pays. • Le CCS a approuvé 9 initiatives conjointes de lutte contre la crise proposées par le Comité de haut niveau sur les programmes, qui visent à apporter une réponse concertée à la crise économique et financière mondiale, à accélérer la reprise et à faire en sorte que la mondialisation soit juste et n'exclue personne. Au niveau des pays, ces initiatives relèvent du GNUD.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<ul style="list-style-type: none"> Le plan général d'action sur les changements climatiques élaboré par le Comité de haut niveau sur les programmes et le CCS est actuellement mis en œuvre avec le concours du GNUD.
Orientation I.4	Mesure I.4	Objectif I.4	Indicateurs de résultats	
Par. 10 de la résolution 62/208	Veiller à ce que les nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement aient un lien direct clairement établi avec les plans et priorités des pays et soient élaborés sous la direction des autorités nationales, en phase avec les cycles de planification et de programmation des pays, et avec la participation de toutes les parties prenantes au niveau national, selon ce qui est préconisé par les directives relatives aux plans-cadres	Veiller à harmoniser tous les nouveaux plans-cadres avec le plan national de développement, y compris les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté	Résultats prévus Voir l'orientation IV. A-1	Voir l'orientation IV. A-1
Orientation I.5	Mesure I.5	Objectif I.5	Indicateurs de résultats	
Par. 13 de la résolution 62/208	<p>a) Veiller à ce que les directives relatives aux plans-cadres garantissent que les processus de planification soient intégrateurs et ouverts à toutes les entités des Nations Unies</p> <p>b) En s'inspirant de la recommandation du groupe de travail du GNUD sur les organismes non résidents, continuer à donner aux organismes non résidents et aux institutions spécialisées toutes les chances de participer aux activités de développement au niveau national (voir aussi III.A-4)</p>	Utiliser davantage les ressources et les compétences des organismes non résidents et des institutions spécialisées pour ce qui est des plans-cadres et des autres processus de programmation	<ul style="list-style-type: none"> Participation accrue des organismes non résidents aux processus communs de programmation par pays État d'avancement du plan de travail du GNUD concernant les organismes non résidents (2009-2011) Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Actualisation des directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres de manière à assurer un processus de planification ouvert à tous et accessible à toutes les entités des Nations Unies (premier trimestre de 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan de travail des organismes non résidents a été intégré aux activités du GNUD. Le PNUD continue de financer 14 postes d'analyste pour les organismes non résidents en 2010. Une évaluation est prévue en 2010 en vue d'institutionnaliser cette fonction dans les autres bureaux des coordonnateurs résidents. Une base de données a été mise en ligne sur le site Web du GNUD afin d'améliorer la diffusion des informations concernant les organismes non résidents.

- Diffusion plus large des informations, directives et ressources des organismes non résidents (du premier au quatrième trimestre de 2009 et premier trimestre de 2010)

- Une introduction aux questions concernant les organismes non résidents figure désormais au programme des séances d'orientation destinées aux coordonnateurs résidents et d'autres stages de formation.
- 1 des 5 principaux critères d'évaluation des résultats des coordonnateurs résidents concerne la participation des organismes non résidents.
- Certains organismes (l'ONUDI et l'UNESCO, par exemple) travaillent avec des experts de l'État pour contribuer aux activités relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres dans les pays où ils ne sont pas résidents.

Orientation I.6	Mesure I.6	Objectif I.6	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 14 de la résolution 62/208	<p>a) Le GNUM doit fournir un appui opérationnel aux équipes de pays des Nations Unies pour leur permettre d'accélérer la réalisation des objectifs adoptés au niveau international et des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment par l'intermédiaire du réseau de réflexion sur les politiques relatives aux objectifs du Millénaire.</p> <p>b) Le Comité de haut niveau sur les programmes doit continuer à renforcer la cohérence de l'action menée par le système pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international.</p>	<p>a) Tous les nouveaux plans-cadres et les activités opérationnelles doivent tenir compte des buts et priorités des pays en matière de développement, conformément aux objectifs correspondants adoptés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire, ainsi qu'il ressort des résultats escomptés ou atteints des plans-cadres et des programmes de pays.</p> <p>b) Élaborer, à l'échelle du système, des stratégies et recommandations visant à renforcer la cohérence dans certains domaines d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à un corps de conseillers pour les questions techniques et politiques travaillant dans des organismes des Nations Unies et aux pratiques exemplaires concernant les objectifs du Millénaire pour le développement • Amélioration de la coordination, à l'échelle du système, des activités d'appui à la réalisation des objectifs de développement adoptés sur le plan international et mise en œuvre du plan d'action du GNUM relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration du Millénaire (2006-2008) • Nombre de plans-cadres alignés sur les priorités nationales et les objectifs du Millénaire 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, 115 équipes de pays des Nations Unies ont indiqué que les plans-cadres avaient contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. • Des directives supplémentaires ont été élaborées pour aider les pays à rendre compte de la réalisation des objectifs du Millénaire. • En décembre 2009, 129 pays avaient établi 235 rapports sur les objectifs du Millénaire. • Le réseau d'action du GNUM pour les objectifs du Millénaire a approuvé un plan d'action prévoyant la mise en place de 150 conseillers d'ici à la fin

Résultats prévus

- Actualisation de la note d'orientation du GNUD concernant les rapports établis par les pays sur les objectifs du Millénaire pour le développement; offre d'un appui par les équipes de pays des Nations Unies à une quarantaine de pays pour l'établissement de leurs rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire (troisième trimestre de 2009)
- Fourniture en temps utile d'un appui technique efficace aux équipes de pays des Nations Unies par le réseau d'action du GNUD pour les objectifs du Millénaire (quatrième trimestre de 2009)
- Publication d'un recueil de pratiques exemplaires se rapportant aux objectifs du Millénaire (premier trimestre de 2010)
- Parution de documents thématiques présentant des stratégies et des mesures à adopter pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire (premier trimestre de 2010)
- Évaluation de l'état d'avancement du plan d'action du GNUD relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration du Millénaire (2006-2008) (quatrième trimestre de 2009)
- Coordination par le CCS des contributions de divers organismes au rapport du Secrétaire général sur la portée du sommet et l'appui aux préparatifs de celui-ci

2010. Ce réseau a une influence encore limitée.

- L'équipe de travail du GNUD sur les objectifs du Millénaire pour le développement a élaboré, en vue du sommet de 2010, des documents thématiques qui présentent les points forts et les points faibles de l'action menée pour réaliser ces objectifs. Ces documents remplacent l'évaluation – différée – de l'état d'avancement du plan d'action du GNUD.
- Le système proposé par le PNUD pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire vise à favoriser la collaboration interdisciplinaire et les interventions stratégiques menées au niveau des pays.
- Le Comité de haut niveau sur les programmes, en coopération avec le Comité des politiques du Secrétaire général, détermine les domaines dans lesquels l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire doit être davantage harmonisée. La cohérence est au cœur de ses travaux concernant diverses questions relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs adoptés sur le plan international.

Domaine d'intervention**Section II : financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement****Principaux résultats escomptés****Section II : financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement**

Orientation II.0	Mesure II.0	Objectif II.0	Indicateurs de résultats	
Par. 17 et 31 de la résolution 62/208	Accroître l'APD	Honorer les engagements pris concernant l'APD	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de l'APD • APD en pourcentage du RNB • Volume de l'APD octroyée aux PMA et en pourcentage du RNB <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des objectifs des pays développés concernant l'APD atteints (0,7 % du RNB, dont 0,15 % à 0,20 % destinés aux PMA) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2009, l'APD octroyée par les États siégeant au CAD de l'OCDE a augmenté de 0,7 % en termes réels et de 6,8 % hors allègement de la dette. • En pourcentage du RNB, l'APD octroyée par les États siégeant au CAD a augmenté, passant de 0,30 % en 2008 à 0,31 % en 2009^b. • L'APD octroyée aux pays d'Afrique^c s'est élevée à 27 milliards de dollars en 2009 (soit une augmentation de 3 % en termes réels par rapport à 2008), dont 24 milliards à l'Afrique subsaharienne (soit une augmentation de 5,1 % par rapport à 2008). • En pourcentage du RNB, l'APD octroyée aux pays d'Afrique par les États siégeant au CAD a augmenté, passant de 0,057 % en 2008^d à 0,07 %^d en 2009^e.

^b En ce qui concerne 2008, les données fournies par le CAD dans son communiqué de presse de 2009 diffèrent de celles publiées dans la base de données en ligne. À titre d'exemple, le montant de l'APD en pourcentage du RNB indiqué était de 0,3 % dans le communiqué de presse et de 0,34 % dans la base de données en ligne. Les données publiées dans le présent document sont celles qui figurent dans le communiqué de presse.

^c Le montant de l'APD octroyée aux PMA en 2009 n'est pas disponible; le montant de l'APD accordée à des pays d'Afrique est indiqué à la place.

^d D'après les statistiques de l'aide au développement publiées en ligne par le CAD et l'OCDE.

^e D'après le communiqué de presse publié par le CAD le 14 avril 2010.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation II.1	Mesure II.1	Objectif II.1	Indicateurs de résultats	
Par. 23 et 29 de la résolution 62/208, par. 5 à 9, 12 et 16 de la résolution 63/232 et par. 33 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	a) Redoubler d'efforts pour accroître les ressources de base b) Poursuivre l'analyse menée par le Secrétariat de la situation financière actuelle et des perspectives s'agissant des ressources de base et des autres ressources	a) Améliorer la quantité et la qualité des ressources destinées aux activités opérationnelles du système des Nations Unies b) Fournir des informations sur l'évolution des ressources de base (ou ordinaires) et des autres ressources lors des réunions annuelles des organes directeurs des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement c) Faire figurer dans le rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles une description de la situation financière actuelle et des perspectives s'agissant des ressources de base et des autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'objectif de mobilisation de ressources défini dans les plans stratégiques à moyen terme des organismes • Augmentation de la part des ressources de base dans l'ensemble des fonds alloués • Adoption de stratégies visant à mobiliser des ressources de base Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> • Parution d'ici à avril 2010 du rapport du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles (présentant notamment la situation financière actuelle et analysant les ressources de base et les autres ressources) 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir le rapport du Secrétaire général sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement pour 2008 • Le rapport présentera une analyse approfondie des ressources de base et des autres ressources, notamment leur évolution à long terme en fonction des sources de financement et des types d'activité; des propositions concrètes; et les perspectives concernant les ressources de base et les autres ressources. • Un examen préalable a été réalisé sur la question du recouvrement des coûts, pour déterminer notamment quelle part des coûts institutionnels de l'ONU est couverte par les ressources de base, comparé aux autres ressources. • Certains organismes rendent compte de l'évolution du ratio ressources de base/autres ressources.
Orientation II.2	Mesure II.2	Objectif II.2	Indicateurs de résultats	
Par. 23 de la résolution 62/208	Élaborer des méthodes harmonisées de recouvrement des coûts et les soumettre à l'approbation des organes directeurs des Nations Unies concernés	Mettre la dernière main à l'accord interinstitutions sur les définitions, les méthodes et l'ampleur du recouvrement des coûts	Voir l'orientation IV.C-6	Voir l'orientation IV.C-6
Orientation II.3	Mesure II.3	Objectif II.3	Indicateurs de résultats	
Par. 26 et 27 de la résolution 62/208 et par. 39 de la	a) Le système des Nations Unies doit mettre en œuvre son plan d'action pour mener à bien, d'ici à	<ul style="list-style-type: none"> • Avancer dans l'exécution des principales mesures 	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès de l'action menée par les équipes de pays des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du 	<ul style="list-style-type: none"> • À l'issue de deux réunions organisées en 2009, le Groupe consultatif interorganisations

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>la fin de la décennie, le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés.</p> <p>b) Le GNUD doit examiner le rôle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans les pays à revenu intermédiaire.</p> <p>c) Le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUD doivent appuyer l'action menée par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour aider les États à atténuer les incidences de la crise financière.</p>	<p>énoncées dans le plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GNUD doit terminer l'étude sur les pays à revenu intermédiaire d'ici à la fin de 2009. 	<p>Programme d'action de Bruxelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Dépenses consenties par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles dans les PMA Adoption par les organismes des Nations Unies de cadres et politiques de planification stratégique axés sur les PMA État d'avancement de l'examen du rôle joué par le système des Nations Unies pour le développement dans les pays à revenu intermédiaire <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi du plan d'action des Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles (2007-2010) (premier trimestre de 2010) Organisation d'une réunion sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 dans la région de l'Afrique (premier trimestre de 2010) Élaboration d'un document directif du GNUD sur le rôle du système des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire (quatrième trimestre de 2009) 	<p>sur les petits États insulaires en développement a approuvé la note de synthèse sur les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle des pays les moins avancés.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coordonnateurs nationaux pour les PMA ont participé à des ateliers de renforcement des capacités et se sont fait aider pour établir les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en vue de la quatrième Conférence ministérielle des PMA, en collaboration étroite avec le PNUD et les commissions régionales. Lors d'une réunion conjointe consacrée aux incidences de la crise économique mondiale sur les capacités de production et l'avenir des échanges commerciaux des PMA, qui s'est tenue à Vienne les 3 et 4 décembre 2009, l'ONUDI et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont adopté un plan d'action. Le document directif du GNUD sur les pays à revenu intermédiaire sera achevé en 2010. Le GNUD a contribué à l'élaboration du rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à ce sujet (A/64/253). Le FNUAP a défini les grandes lignes de sa coopération avec

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation II.4 Par. 28 de la résolution 62/208 et par. 3, 4 et 13 de la résolution 63/232	Mesure II.4 Le Département des affaires économiques et sociales doit : a) S'employer, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et le CCS (Comité de haut niveau sur la gestion et GNUD) à étendre le champ d'application et à améliorer la qualité des données financières relatives aux activités opérationnelles du système des Nations Unies; b) S'atteler à améliorer les définitions et les nomenclatures financières en vigueur dans le système; c) Assurer la coordination des travaux d'harmonisation des entrepôts de données avec le Comité de haut niveau sur la gestion [voir la mesure IV.C-6 b)].	Objectif II.4 a) D'ici au prochain examen complet des activités opérationnelles, le DAES doit mettre au point des plans de travail avec un nombre croissant d'entités des Nations Unies en vue d'améliorer la collecte et la présentation de leurs données financières. b) Le rapport présenté au Conseil économique et social en 2008 doit comprendre une brève évaluation des progrès accomplis et une description des activités planifiées énoncées au paragraphe a) ci-dessus. c) D'ici à 2010, fusionner les rapports sur la coopération technique au sein du système des Nations Unies établis par le PNUD et leurs suppléments statistiques avec l'analyse statistique établie par le DAES sur le financement des activités opérationnelles pour le développement. d) Inclure dans le rapport du Secrétaire général l'évaluation des fonds d'affectation spéciale thématiques, des fonds	Indicateurs de résultats • Accords en vigueur entre le DAES, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies visant à améliorer, à l'échelle du système, la collecte de données financières concernant le financement des activités opérationnelles de développement • Accords passés avec des organismes des Nations Unies concernant l'harmonisation des données Résultats prévus • Rapport au Conseil économique et social sur les progrès accomplis s'agissant d'étendre le champ d'application et d'améliorer la qualité des statistiques financières, de fusionner les rapports du PNUD sur la coopération technique avec l'analyse statistique du DAES, et d'évaluer les fonds d'affectation spéciale et les mécanismes de financement volontaire • Collecte de données sur les fonds d'affectation spéciale et les autres mécanismes de financement volontaire et intégration de celles-ci au rapport du Secrétaire général	les pays à revenu intermédiaire; le FIDA va élaborer une stratégie sur les pays à revenu intermédiaire pour la huitième reconstitution de ses ressources (2010-2012). • Le secrétariat du CCS est en train de mettre au point une base de données, dans le cadre d'un système de centralisation et de communication des statistiques financières existant à l'échelle du système, à partir du rapport biennal du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies. • Début 2010, le secrétariat du CCS et le DAES ont organisé des consultations afin de coordonner les mesures prises pour améliorer l'analyse statistique complète du financement des activités opérationnelles de développement menée chaque année et pour définir les modalités de la communication des informations et analyser les méthodes de collecte des données. Ils s'emploieront progressivement à mettre en place un système commun de collecte de données prenant en compte toutes les modalités arrêtées pour la communication des informations. • L'analyse statistique du Secrétaire général concernant le financement du système des Nations Unies inclut l'analyse

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
		d'affectation spéciale multidonateurs et des autres mécanismes de financement volontaire.		de la coopération technique effectuée par le PNUD. Le rapport présente des données inédites sur les fonds d'affectation spéciale et les mécanismes de financement volontaire.
Orientation II.5	Mesure II.5	Objectif II.5	Indicateurs de résultats	
Par. 29 de la résolution 62/208 et par. 16 de la résolution 63/232	Le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session, un rapport sur les mesures prises pour améliorer la quantité et la qualité des ressources destinées à financer les activités opérationnelles du système des Nations Unies (voir par. 30)	Lancer l'initiative du Secrétaire général	<ul style="list-style-type: none"> Rapport du Secrétaire général sur les initiatives proposées ou lancées Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de documents sur la question du financement dans l'optique de la cohérence de l'action du système 	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat a élaboré deux documents de travail que l'Assemblée générale examinera lors de son débat consacré à la cohérence du système des Nations Unies : le premier porte sur le financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies et l'autre contient des propositions visant à renforcer l'architecture de financement à l'échelle du système.
Orientation II.6	Mesure II.6	Objectif II.6	Indicateurs de résultats	
Par. 33 de la résolution 62/208	Adopter, à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, un système commun de planification, de contrôle et de communication des résultats, en tenant dûment compte des systèmes nationaux	En 2008, mettre en place, à titre expérimental, un système commun de planification axée sur les résultats, de contrôle et de communication d'informations, destiné à être utilisé dans les différents pays, et s'en inspirer pour établir une feuille de route	<ul style="list-style-type: none"> Progrès dans la mise au point d'un outil de contrôle et de communication d'informations sur les résultats concernant les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan d'action à l'issue de l'analyse de la situation de la gestion axée sur les résultats (du deuxième au quatrième trimestre de 2009) Recensement des pratiques exemplaires dans les rapports de synthèse annuels sur les plans-cadres (deuxième trimestre de 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> Un plan d'action en faveur de la gestion axée sur les résultats est mis en œuvre dans le but d'harmoniser la communication des résultats et de renforcer les capacités des équipes de pays s'agissant de ce type de gestion. La section « Suivi et évaluation » a été actualisée dans les nouvelles directives relatives aux plans-cadres de manière à renforcer le processus de contrôle, d'examen annuel et d'établissement des rapports d'activité correspondant. Un manuel sur la gestion axée sur les résultats est en cours d'élaboration afin de veiller à ce que toutes les équipes de pays

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un manuel sur la gestion axée sur les résultats destiné à aider les équipes de pays des Nations Unies à concevoir des plans-cadres (premier trimestre de 2010) Amélioration du rapport annuel des coordonnateurs résidents (quatrième trimestre de 2009) Définition d'un schéma opérationnel standard concernant l'établissement des rapports d'activité, et de directives relatives à la réalisation des examens annuels (quatrième trimestre de 2009) 	<p>abordent de la même façon ce type de gestion dans les plans-cadres.</p> <ul style="list-style-type: none"> La révision des directives relatives aux rapports annuels des coordonnateurs résidents a été reportée au quatrième trimestre de 2010. Un schéma opérationnel standard et des directives concernant l'établissement des rapports sur les plans-cadres ont été mis au point et communiqués aux équipes de pays des Nations Unies. Les pratiques exemplaires répertoriées dans les rapports de synthèse annuels sur les plans-cadres ont été rassemblées et incorporées dans les directives concernant l'établissement de ces rapports.
Orientation II.7	Mesure II.7	Objectif II.7	Indicateurs de résultats	
Par. 14 de la résolution 63/232	Compte tenu de la complexité de l'architecture de l'aide internationale, étudier les modalités de coopération avec d'autres partenaires de développement aux fins d'une plus grande complémentarité et d'une plus grande efficacité dans l'exécution de leurs mandats	Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent élaborer des stratégies de coopération avec d'autres partenaires de développement.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies de partenariat élaborées et de partenariats en place <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration de nouvelles stratégies de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, notamment la Banque mondiale, travaillent avec d'autres partenaires dans les neuf domaines d'intervention sur lesquels portent les initiatives conjointes de lutte contre la crise, afin de coordonner davantage leur action. Les organismes des Nations Unies, en collaboration avec les institutions financières internationales, contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de mécanismes de partenariat tels que l'Équipe spéciale de haut

niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Initiative africaine pour les objectifs du Millénaire pour le développement et le Groupe mondial sur la migration, entre autres.

- Les organismes des Nations Unies participent à des réunions de donateurs et de partenaires dans des enceintes telles que le G-20, l'International Business Council du Forum économique mondial, la Conférence internationale du travail, les commissions de l'Union européenne et les réseaux de la société civile.
- La participation d'organismes des Nations Unies et de leurs partenaires à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et d'autres mécanismes de financement commun (le Fonds d'aide alimentaire de l'Union européenne et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, par exemple) favorise la cohérence de l'action, les synergies et la transparence des initiatives et des activités menées.
- Le nombre d'organismes partenaires adhérant à la sortie d'une crise à l'accord fiduciaire conclu entre la Banque mondiale et le GNUD a augmenté.
- Initiatives menées par les organismes : le FIDA s'est associé à l'Agence française de développement, à la Banque

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation II.8	Mesure II.8	Objectif II.8	Indicateurs de résultats	africaine de développement et à l'Alliance pour une révolution verte en Afrique pour créer le Fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique, destiné à aider le secteur privé à augmenter et à diversifier la production agricole sur le continent. Le FIDA doit élaborer une stratégie de partenariat en vue de la huitième reconstitution de ses ressources; l'OIT a adopté, en 2009, une stratégie de partenariat public-privé qui donne déjà lieu à de nouveaux partenariats avec des partenaires de développement autres que les partenaires traditionnels.
Par. 15 de la résolution 63/232	Mobiliser et affecter des ressources sur la base d'un plan stratégique comprenant un cadre pluriannuel de programmation des ressources	Marquer plus nettement le lien entre le financement et les résultats dans les cadres de planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et allocation des ressources en fonction des résultats pluriannuels et des cadres de programmation des ressources <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la programmation pluriannuelle des ressources des organismes des Nations Unies en fonction des plans stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Un nombre accru d'organismes définissent des plans pluriannuels et des cadres de résultats, mais pas nécessairement un cadre de programmation des ressources. Certains ont du mal à mettre en œuvre un programme de ressources pluriannuel car ils disposent de ressources de base limitées, approuvées pour deux ans, et les décisions relatives au budget sont prises indépendamment de celles concernant la programmation stratégique (c'est le cas des organismes dont le budget est contrôlé par la Cinquième Commission, par exemple). • Certains organismes élaborent des plans à long terme de mobilisation de ressources plus vastes, en fonction de leurs plans

stratégiques. Ainsi, d'après le cadre stratégique de l'OIT pour 2010, il faudrait que davantage de contributions soient affectées au compte supplémentaire du budget ordinaire, ce qui marquerait une transition vers la conclusion avec les donateurs d'accords de partenariat pluriannuels non assortis de contributions réservées, et que les ressources extrabudgétaires allouées au titre de la coopération technique soient affectées à des programmes stratégiques plus importants, mais moins nombreux.

Orientation II.9

Par. 10 de la
résolution 63/232

Mesure II.9

Élargir le cercle des donateurs pour éviter de dépendre d'un nombre restreint de bailleurs de fonds

Objectif II.9

Les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement doivent prendre des mesures pour élargir le cercle des donateurs.

Indicateurs de résultats

- Nombre de donateurs
- Pourcentage de ressources reçues provenant des 10 plus gros donateurs

- Un certain nombre d'organismes ont élargi leur cercle de donateurs : à l'ONUDI, le nombre de donateurs versant des contributions supérieures à 1 million de dollars est passé de 8 à 17; à l'OIT, le nombre de partenaires donateurs est passé de 53 en 2006 à 61, et le nombre de partenariats pluriannuels est passé à 13; en ce qui concerne le FIDA, les 10 principaux donateurs non membres de l'OCDE ont augmenté leurs annonces de contribution de plus de 90 % lors de la huitième reconstitution de ses ressources. En 2009, le FNUAP a reçu des contributions de 161 États, mais 88 % de ses ressources de base ont continué à provenir des 10 plus gros donateurs.

Domaine d'intervention**Section III : contribution des activités opérationnelles des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement****Principaux résultats escomptés****Section III.A : renforcement des capacités et développement**

Orientation III.A-1	Mesure III.A-1	Objectif III.A-1	Indicateurs de résultats	
Par. 35 et 36 de la résolution 62/208	Diffuser la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD pour assurer la cohérence de l'action menée en matière de renforcement des capacités dans les pays de programme, notamment dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres. Communiquer cette méthode aux partenaires nationaux, notamment aux ministères d'exécution, et l'examiner avec eux en les aidant à évaluer leurs capacités	<p>a) Faire du renforcement des capacités des institutions nationales un des objectifs principaux de chaque plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre de l'aide apportée aux pays de programme pour qu'ils atteignent les objectifs de développement arrêtés au niveau international</p> <p>b) Présenter la méthode d'évaluation des capacités nationales à toutes les équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires nationaux, en premier lieu à ceux des pays où un nouveau plan-cadre doit être lancé en 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation, par les équipes de pays des Nations Unies, de la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement de la méthode d'évaluation des capacités (premier trimestre de 2009-premier trimestre de 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> La méthode mise au point par le GNUD concernant le renforcement des capacités et notamment leur évaluation ainsi que l'outil qui l'accompagne ont déjà été communiqués aux équipes de pays des Nations Unies.
Par. 37, 38 et 42 de la résolution 62/208	a) Les équipes de pays des Nations Unies doivent continuer, dans le cadre des objectifs des plans-cadres, à aider les pays, lorsqu'ils en font la demande, à renforcer les capacités de planification, de programmation, de contrôle et d'évaluation des institutions nationales s'occupant du développement.	<p>a) En 2008-2010, aider les pays de programme, à améliorer la planification, la programmation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation des activités de développement</p> <p>b) Aider les équipes de pays des Nations Unies à contribuer davantage au renforcement des capacités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte, dans les plans-cadres, des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités de planification, de programmation, de contrôle de l'exécution et d'évaluation Équipes de pays des Nations Unies bénéficiant d'une aide globale en matière de renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Les nouvelles directives relatives aux plans-cadres définissent le renforcement des capacités comme un principe essentiel de la programmation. Des conseils sur l'application des principes essentiels de la programmation ont été formulés à l'intention des équipes de pays des Nations Unies en vue d'élaboration des nouveaux plans-cadres.

Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
<p>b) Intensifier les efforts d'intégration systématique des principes de renforcement des capacités dans les plans-cadres.</p> <p>Voir la mesure IV.E-2 b) (cadre et méthodes d'évaluation)</p>	Voir l'objectif IV.E-2	<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des directives relatives aux plans-cadres de manière à donner une plus grande place au renforcement des capacités dans la programmation (quatrième trimestre de 2009) • Mise au point d'un module destiné à aider les équipes de pays à appliquer la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD (deuxième trimestre de 2009) • Élaboration, par le GNUD, d'un module de formation à la méthode d'appui au renforcement des capacités (quatrième trimestre de 2009) • Offre d'un appui aux équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de leurs activités en matière de renforcement des capacités nationales (à compter du premier trimestre de 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le module destiné à aider les équipes de pays à appliquer la méthode d'évaluation des capacités mise au point par le GNUD a été achevé et mis en ligne sur le site Web du GNUD. • Un nouveau module d'apprentissage en ligne sur le renforcement des capacités a été mis au point. • Des experts régionaux du renforcement des capacités ont reçu une formation afin qu'ils puissent donner des conseils techniques aux pays où des plans-cadres doivent être lancés en 2010. • Plus d'une vingtaine d'équipes de pays des Nations Unies ont reçu un appui constant pour intégrer le renforcement des capacités dans les plans-cadres. • Initiatives menées par les organismes : le FNUAP a mis au point un plan pluriannuel complet de renforcement des capacités destiné à doter les membres de son personnel et leurs homologues nationaux de moyens accrus pour faire une place à la santé procréative et sexuelle dans les plans nationaux de développement; l'ONUDI a élaboré un manuel qui permettra au personnel des ministères avec lesquels il travaille de renforcer ses capacités en matière d'évaluation à partir de 2010.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>				<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>				
Orientation III.A-3	Mesure III.A-3	Objectif III.A-3	Indicateurs de résultats		
Par. 39 et 41 de la résolution 62/208 et par. 13 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>a) Continuer d'aider les fonds et programmes ainsi que les membres des équipes de pays des Nations Unies qui le souhaitent à recourir à l'approche harmonisée des transferts monétaires et intensifier la collaboration en la matière avec les institutions spécialisées</p> <p>b) Les équipes de pays doivent dresser des listes d'experts nationaux et constituer avec eux des réseaux capables de participer aux activités de renforcement des capacités soutenues par les organismes des Nations Unies.</p> <p>c) Les équipes de pays doivent aider les gouvernements à consolider les dispositifs de passation des marchés afin que les organismes des Nations Unies puissent y recourir.</p> <p>d) Le GNUM doit mettre au point des indicateurs permettant d'évaluer la viabilité des activités de renforcement des capacités menées par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement.</p> <p>Voir la mesure IV.C-2</p>	<p>a) Les équipes de pays des Nations Unies doivent mieux faire le lien entre le renforcement des capacités nationales et l'approche harmonisée des transferts monétaires, et recourir davantage à cette dernière.</p> <p>b) Les équipes de pays doivent faire des progrès notables sur ce point d'ici au prochain examen triennal complet.</p>	<p>Voir l'orientation IV.C-2</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation dans les plans-cadres de la viabilité des activités de renforcement des capacités, au moyen d'indicateurs clairs <p>Résultats prévus</p> <p>Voir l'orientation IV.C-2</p>	<p>Voir l'orientation IV.C-2 (approche harmonisée des transferts monétaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le recours par les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à des compétences nationales dans le cadre de leurs activités opérationnelles n'est pas suivi ni signalé systématiquement à l'échelle du système. Depuis la mi-2008, des postes de consultant national sont financés pour appuyer les activités relatives aux BCP et aux plans-cadres au niveau des pays. Un portail électronique renseignant sur les capacités des pays de programme a été mis en service et les bureaux extérieurs ont été invités à constituer des listes d'experts nationaux et des réseaux de compétences nationales. 	
Orientation III.A-4	Mesure III.A-4	Objectif III.A-4	Indicateurs de résultats		
Par. 43 de la résolution 62/208	Utilisant les possibilités de programmation commune qu'offrent les plans-cadres, les organismes des Nations Unies doivent collaborer au renforcement des capacités, en mettant leurs connaissances spécialisées à la disposition de tous et en recourant aux cadres et outils communs (tels que la panoplie de mesures du CCS	Tous les nouveaux BCP et autres analyses doivent comporter une évaluation des capacités nationales; les plans-cadres doivent définir le rôle des Nations Unies dans le renforcement des capacités, notamment l'apport des différents organismes et institutions	<ul style="list-style-type: none"> BCP assortis d'évaluations des capacités Utilisation des programmes communs pour améliorer la cohérence des activités de renforcement des capacités pour ce qui est des plans-cadres 	<ul style="list-style-type: none"> La présentation d'une évaluation des capacités nationales est obligatoire dans le cadre des BCP et autres analyses. Les BCP sont assortis de macroexamens des capacités nationales de gestion financière (macroévaluations réalisées dans l'optique de l'approche harmonisée des transferts monétaires), de sorte 	

Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent).	spécialisées aux programmes communs.	<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition des équipes de pays des Nations Unies de cadres et outils communs aux organismes des Nations Unies (directives ou panoplie de mesures relatives aux BCP et aux plans-cadres) (premier trimestre de 2009) Prise en compte, dans les directives relatives aux BCP et aux plans-cadres, de la panoplie de mesures du CCS sur le plein-emploi et le travail décent, ainsi que d'autres outils normatifs (premier trimestre de 2009) 	<p>que les plans-cadres tiennent compte des besoins en matière de renforcement des capacités.</p> <ul style="list-style-type: none"> La panoplie de mesures du CCS sur le travail décent a été prise en compte dans les directives actualisées relatives aux BCP et aux plans-cadres.

Orientation III.A-5	Mesure III.A-5	Objectif III.A-5	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 44 de la résolution 62/208	<p>Le GNUD doit :</p> <p>a) Déterminer comment les organismes des Nations Unies pourraient mieux contribuer à l'application de mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide;</p> <p>b) Établir des directives relatives aux indicateurs de l'efficacité de l'aide qui présentent un intérêt pour les organismes des Nations Unies au niveau des pays, y compris le plan-cadre, en tenant compte, selon qu'il convient, de l'examen prochain de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et des nouvelles directives issues de l'examen du Consensus de Monterrey;</p> <p>c) Mettre en œuvre le plan du Comité de haut niveau sur la gestion relatif à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le GNUD et le Comité de haut niveau sur la gestion doivent formuler des objectifs précis pour 2008-2010. En 2009 au plus tard, les plans-cadres devront comprendre des indicateurs sur le respect des engagements pris par le système des Nations Unies en matière d'efficacité de l'aide. La mise en œuvre des mesures d'harmonisation prévues par le plan doit progresser. 	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> Progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action du GNUD sur l'efficacité de l'aide Progrès dans l'élaboration de la note d'orientation du GNUD relative à l'action des équipes de pays des Nations Unies face à la nouvelle conjoncture en matière d'aide au développement Progrès dans l'élaboration de directives sur la prise en compte, dans les indicateurs du plan-cadre, du respect des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide Progrès dans la mise en œuvre du plan d'action du CCS relatif à l'harmonisation des méthodes <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision complète du plan d'action du GNUD sur l'efficacité de l'aide (deuxième trimestre de 2010) Élaboration de la note d'orientation du GNUD relative à l'action des 	<ul style="list-style-type: none"> L'état d'avancement des objectifs fixés dans le plan d'action du GNUD sur l'efficacité de l'aide a été analysé. Le plan d'action du GNUD a été entièrement remis à plat en tenant compte des engagements pris en vue de l'examen triennal complet des activités opérationnelles et des incidences de la nouvelle conjoncture en matière d'aide au développement. Une première version de la note d'orientation, comprenant des indicateurs de bons résultats, a été élaborée et testée. Le GNUD a étudié les mécanismes de contrôle actuellement utilisés par les équipes de pays des Nations Unies pour évaluer le respect des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide. Le FNUAP

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				équipes de pays des Nations Unies face à la nouvelle conjoncture en matière d'aide au développement et d'indicateurs de bons résultats (deuxième trimestre de 2010). Voir l'orientation IV.C-3 (plan d'action du CCS)	a mis au point un plan d'action pluriannuel calqué sur le plan d'action du GNUD pour appliquer les directives internes sur l'efficacité de l'aide. Le GNUD participe au Réseau international du CAD de l'OCDE sur les conflits et les situations de fragilité, qui vise à améliorer l'efficacité de l'aide à la sortie d'une crise. Voir l'orientation IV.C-3 (rapport d'activité)
Orientation III.A-6	Mesure III.A-6	Objectif III.A-6	Indicateurs de résultats		
Par. 45 et 46 de la résolution 62/208	<p>a) Le Comité de haut niveau sur les programmes doit continuer de se pencher sur les moyens de relever au mieux les défis scientifiques et technologiques que pose le renforcement des capacités, notamment ceux mentionnés dans les documents finals du Sommet mondial de 2005 et du Sommet mondial sur la société de l'information.</p> <p>b) Le GNUD doit encourager les équipes de pays des Nations Unies à inclure, avec l'accord des partenaires nationaux, les aspects technologiques dans leurs activités de renforcement des capacités.</p>	<p>a) Réaliser l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes en 2009</p> <p>b) Le GNUD doit formuler, d'ici à la mi-2010, des directives sur l'évaluation des capacités technologiques à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>c) Faire figurer l'évaluation des capacités technologiques nationales dans les bilans communs de pays et autres analyses, et prendre en compte les lacunes dans les plans-cadres, si les gouvernements le demandent et s'il y a lieu</p>	<p>• État d'avancement de l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes</p> <p>• Directives fournies aux équipes de pays des Nations Unies sur les réponses à apporter aux pays concernant le renforcement des capacités technologiques</p> <p>Résultats prévus</p> <p>• Réalisation de l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes en 2010</p> <p>• Élaboration de directives sur le renforcement des capacités technologiques destinées aux équipes de pays des Nations Unies en fonction de l'examen du Comité de haut niveau sur les programmes</p>	<p>• Le Comité de haut niveau sur les programmes a approuvé le nouveau mandat du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, qui englobe désormais les sciences et la technologie, sous la direction commune de l'Union internationale des télécommunications, de la CNUCED et de l'UNESCO. Le Groupe met actuellement au point, en coopération avec le DAES et sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes, une initiative sur le bilan des activités menées par divers organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités technologiques (achèvement prévu en avril 2010). La réalisation de cet objectif a pris du retard.</p> <p>• Initiatives menées par les organismes : l'ONUDI procède au contrôle interne de ses centres de technologie conçus pour</p>	

permettre aux pays clients de renforcer leurs capacités technologiques et d'accéder aux nouvelles technologies; l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont mis en place un programme conjoint pour une production propre et économe en ressources afin de favoriser les échanges de connaissances et le transfert de technologie; l'ONUDI et le DAES ont réalisé une étude dans le cadre de l'initiative du Comité de haut niveau sur les programmes relative aux changements climatiques; et les organismes des Nations Unies ont mené des travaux sur le transfert de technologies conçues pour lutter contre les changements climatiques (premier trimestre de 2010 au plus tard).

Orientation III.A-7	Mesure III.A-7	Objectif III.A-7	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 47 de la résolution 62/208	<p>Le GNUM doit :</p> <p>a) Créer un réseau de renforcement des capacités pour l'échange, à l'échelle du système, d'informations sur les activités menées en la matière</p> <p>b) Diffuser les résultats des évaluations menées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation concernant le renforcement des capacités</p>	<p>a) Mettre en service en 2009 au plus tard le réseau de renforcement des capacités créé par le GNUM</p> <p>b) Tirer les enseignements des évaluations du renforcement des capacités réalisées par les organismes des Nations Unies et les communiquer aux équipes de pays des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement de la mise en place par le GNUM du réseau de renforcement des capacités • Accès des équipes de pays des Nations Unies aux résultats des évaluations du renforcement des capacités réalisées par les organismes des Nations Unies <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de renforcement des capacités du GNUM opérationnel (deuxième au troisième trimestre de 2009); lancement d'une plate-forme de connaissances, hébergée par le GNUM, regroupant des réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau de renforcement des capacités du GNUM est pleinement opérationnel; le PNUM organise actuellement des débats sur le développement et la gestion des réseaux de praticiens. • Les informations collectées régulièrement dans les archives des débats organisés par le GNUM sont mises à la disposition des pays. • En octobre 2009, le PNUM a organisé un séminaire de formation interinstitutions sur les perspectives du renforcement des

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			interinstitutions (capacity-Net, MDGNet, HURITALK, réseau d'action du GNUM pour la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement) et visant à faciliter les échanges de connaissances au profit du personnel et des parties concernées	<p>capacités et les stratégies des organisations dans ce domaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en service de la plateforme électronique sur le site Web du GNUM devrait être achevée début 2010. La reconduction des accords d'hébergement reste encore à déterminer. • Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation remet à plat sa base de données d'évaluation au niveau des pays.

Principaux résultats escomptés

Section III.B : coopération Sud-Sud et développement des capacités nationales

Orientation III.B-1	Mesure III.B-1	Objectif III.B-1	Indicateurs de résultats	
Par. 48 de la résolution 62/208	Les directives relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement doivent encourager les équipes de pays des Nations Unies à promouvoir la coopération triangulaire et Sud-Sud; les résultats doivent figurer dans les rapports des organismes des Nations Unies.	Sur la base d'une étude claire, recours et appui accrus à la coopération triangulaire et Sud-Sud en tant que modalités d'appui du système des Nations Unies aux activités de renforcement des capacités, là où il y a lieu	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès des équipes de pays des Nations Unies à des directives concernant la promotion de la coopération triangulaire et Sud-Sud et s'agissant des plans-cadres • Recours accru à la coopération triangulaire et Sud-Sud pour renforcer les capacités des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives relatives aux plans-cadres destinées à promouvoir la coopération triangulaire et Sud-Sud (quatrième trimestre de 2010); directives pour les équipes de pays des Nations Unies (deuxième trimestre de 2009) • Renforcement des directives du GNUM sur la coopération triangulaire et Sud-Sud dans le contexte de l'efficacité de l'aide (premier trimestre de 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les directives simplifiées relatives aux plans-cadres encouragent la promotion de la coopération Sud-Sud et donnent des orientations sur les points d'entrée. • L'élaboration de directives sur la coopération triangulaire et Sud-Sud est reportée au quatrième trimestre de 2010. • La CNUCED, l'ONUDI et la FAO ont créé de nouveaux services chargés de la coopération Sud-Sud. • L'ONUDI a créé deux centres Sud-Sud de coopération industrielle, l'un en Inde (2007), l'autre en Chine (2008), et projette d'en créer d'autres au Maroc et en République islamique d'Iran afin de faciliter le transfert de connaissances, de données d'expérience et de technologies avec les PMA.

- Le FNUAP entreprend une évaluation et un inventaire de ses initiatives de coopération Sud-Sud.
- Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, conjointement avec l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'Équipe spéciale de haut niveau sur le changement climatique, le CCS et ONUSIDA, ainsi que l'Organisation mondiale de la Santé, mettent au point des cadres interinstitutions pour la coopération Sud-Sud afin de traiter les questions liées à la sécurité alimentaire, au changement climatique et au VIH/sida.

Orientation III.B-2**Mesure III.B-2****Objectif III.B-2****Indicateurs de résultats****Progrès accomplis**

Par. 51 à 54 de la résolution 62/208

Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement, étend la portée du Réseau d'information pour le développement aux activités de coopération triangulaire et Sud-Sud de l'ensemble du système, y compris pour ce qui est de l'évaluation des activités concluantes de renforcement des capacités au niveau des pays et des régions.

Le Réseau d'information pour le développement étend sa portée aux activités des organismes des Nations Unies en matière de coopération triangulaire et Sud-Sud.

- Le Réseau d'information pour le développement rend compte de l'application de cette mesure à l'échelle du système.

Résultats prévus

- Expansion de la portée du Réseau et d'autres mécanismes d'échange vers d'autres pays, institutions et secteurs

- La Réunion interinstitutions sur la coopération Sud-Sud (5 février 2010) est convenue de la nécessité de disposer d'un site Web interinstitutions afin de faciliter la mise en commun de connaissances et de données d'expérience, ainsi que d'outils et d'instruments, sur la coopération Sud-Sud.
- La transformation du Réseau d'information pour le développement en une académie mondiale virtuelle pour le développement Sud-Sud a permis à davantage de partenaires de produire, d'échanger et de diffuser des solutions et des compétences; une centaine de solutions modulables avaient vu le jour à la mi-2009.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
					<ul style="list-style-type: none"> • La création du Système mondial Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie et l'exposition mondiale sur le développement Sud-Sud ont facilité les échanges et le transfert de technologies Sud-Sud. • ONUSIDA a mis en place dans 90 pays des installations d'appui technique qui offrent des bases de données répertoriant les experts et consultants locaux et régionaux et assurent un appui technique et des activités de renforcement des capacités.
Orientation III.B-3	Mesure III.B-3	Objectif III.B-3	Indicateurs de résultats		
Par. 49 et 53 de la résolution 62/208	Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud est étoffé.	Un soutien plus poussé est accordé au Groupe spécial.	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités du Groupe spécial sont étoffées. • Le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud collabore avec les autres organismes des Nations Unies. 	Deux postes supplémentaires doivent être affectés à l'Équipe spéciale pour son travail à l'échelle régionale.	
Orientation III.B-4	Mesure III.B-4	Objectif III.B-4	Indicateurs de résultats		
Par. 52 de la résolution 62/208	Les approches possibles en matière de coopération Sud-Sud sont étudiées et l'on détermine si ce type de coopération peut contribuer à l'efficacité de l'aide.	Des études mettent en lumière le potentiel qu'offre la coopération Sud-Sud.	<ul style="list-style-type: none"> • Des études sont menées à bien au plus tard en 2008 et en 2010 dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement, ainsi qu'en 2012 dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des études sur l'amélioration de l'information sur la coopération triangulaire et Sud-Sud ont été menées en prévision du Forum de 2010. • Des études sur la coopération Sud-Sud axées sur des secteurs particuliers sont en cours. 	
Principaux résultats escomptés					
Section III.C : égalité des sexes et autonomisation de la femme					
Orientation III.C-1	Mesure III.C-1	Objectif III.C-1	Indicateurs de résultat		
Par. 56 et 57 de la résolution 62/208	a) Un plan de mise en œuvre par les organismes des Nations Unies de la stratégie du CCS d'institutionnalisation de l'égalité	a) L'Équipe spéciale du GNUD pour l'égalité des sexes et le Réseau interinstitutions pour les	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration des directives et l'appui correspondant à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les programmes de pays progressent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les directives simplifiées relatives aux plans-cadres figurent des directives renforcées sur l'égalité des sexes. 	

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	<p>des sexes et de l'autonomisation des femmes est élaboré et les activités de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au niveau des pays se poursuivent, notamment au moyen de directives du GNUD à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>b) Les organismes des Nations Unies sont incités à faire connaître, au moyen du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, l'état d'avancement des politiques et des stratégies d'institutionnalisation de l'égalité des sexes.</p>	<p>femmes et l'égalité des sexes examinent conjointement les directives en vigueur sur l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les programmes de pays et l'appui fourni à cet égard par les services de siège en 2009.</p> <p>b) L'avant-projet de plan d'action est achevé en 2009.</p> <p>c) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes présente au CCS, en 2009, ses propositions pour un système de suivi et d'évaluation de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'ensemble du système.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du plan d'action progresse. • Le Réseau interinstitutions prend des décisions visant à promouvoir le suivi de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des directives relatives à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes et à l'appui correspondant des services de Siège (deuxième trimestre de 2009) • Élaboration, par le Réseau interinstitutions, d'un module de formation en ligne sur la sensibilisation à l'égalité des sexes pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (2010) • Achèvement de la note d'orientation sur les principes de programmation, notamment sur l'égalité des sexes (premier trimestre de 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des directives sur l'application de principes clefs de programmation, notamment sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ont été approuvées par le GNUD et diffusées auprès des équipes de pays des Nations Unies. • Certaines institutions évaluent leur travail : ainsi, dans son Rapport d'évaluation des capacités de transversalisation de la problématique hommes-femmes, le FNUAP analysait sa capacité de mettre en œuvre le Cadre stratégique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les niveaux.
<p>Orientation III.C-2</p> <p>Par. 60 de la résolution 62/208</p>	<p>Mesure III.C-2</p> <p>Les instruments et autres moyens du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes – parmi lesquels le Guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes, les modules de formation à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes destinés aux équipes de pays et la liste internationale de spécialistes de l'égalité des sexes – sont mis à jour.</p>	<p>Objectif III.C-2</p> <p>a) Ces instruments et moyens sont mis à jour et diffusés auprès de tous les organismes des Nations Unies d'ici à la fin de 2009.</p> <p>b) Une étude de faisabilité de l'élaboration de modules et de cours de formation à l'intention des spécialistes de l'égalité des sexes et des coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes est réalisée d'ici à 2010.</p>	<p>Indicateurs de résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour des instruments et moyens progresse. • La réalisation de l'étude de faisabilité progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du Guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes (premier trimestre de 2010) • Réalisation d'une étude de faisabilité sur la formation à l'échelle du système des Nations Unies (GNUD, Bureau de la coordination des activités de développement et École des cadres du système des Nations Unies) (premier trimestre de 2010) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour en cours du Guide pratique du GNUD à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes pour les équipes de pays des Nations Unies • Une étude du GNUD sur la qualité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement s'agissant de traiter la question de l'égalité des sexes doit être entreprise. • Le FIDA, la FAO et la Banque mondiale mettent au point un plan d'action pour mettre en œuvre le Manuel sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation III.C-3	Mesure III.C-3	Objectif III.C-3	Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude de faisabilité menée avec l'École des cadres du système des Nations Unies est en cours. <p>Voir II.C-1</p>
Par. 61 de la résolution 62/208 et par. 16 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>Voir mesure III.C-1</p> <p>a) Aux fins d'une meilleure application du principe de responsabilité, rendre opérationnels les indicateurs de résultats (feuille de résultats) des équipes de pays des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que le Manuel d'utilisation et l'instrument d'autoévaluation établis par le GNUD à l'usage des équipes de pays</p> <p>b) UNIFEM met à la disposition des équipes de pays ou des organismes des Nations Unies s'occupant du développement qui en font la demande ses connaissances techniques en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.</p>	<p>Voir III.C-1</p> <p>a) Les plans-cadres prévoient, pour ce qui est de l'évaluation des résultats, des indicateurs de l'égalité des sexes et des questions connexes.</p> <p>b) Le GNUD met au point au plus tard à la mi-2008 la feuille de résultats, laquelle devient opérationnelle dès 2008 dans les pays où un plan-cadre est élaboré.</p> <p>c) Les équipes de pays des Nations Unies rendent abondamment compte de la situation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre des rapports annuels des coordonnateurs résidents et des systèmes de notation du comportement professionnel; les données correspondantes sont dûment analysées dans la synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents.</p>	<p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de résultats (feuille de résultats) des équipes de pays des Nations Unies sont approuvés. • Le nombre de pays pour lesquels ces indicateurs sont appliqués augmente. • Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui rendent compte des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre des rapports annuels des coordonnateurs résidents augmente. • Les indicateurs de résultats (feuille de résultats) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes deviennent opérationnels dans des pays mettant sur pied de nouveaux plans-cadres (du deuxième trimestre de 2009 au premier trimestre de 2010). • Les rapports annuels des coordonnateurs résidents sont analysés afin d'en déceler les tendances dans l'établissement de rapports sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (de 2008 au deuxième trimestre de 2009). 	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs de résultats (feuille de résultats) approuvés par le GNUD sont devenus opérationnels pour les équipes de pays des Nations Unies en 2008; 9 équipes de pays ont achevé de mettre en œuvre les indicateurs; 3 sont en voie d'y parvenir, et 16 autres projettent de le faire en 2010; dans d'autres pays, les indicateurs de résultats sont utilisés de manière novatrice pour évaluer la qualité de la programmation du point de vue de la problématique hommes-femmes. • L'ONUDI réexamine ses programmes et projets mis en œuvre dans divers pays afin d'évaluer la transversalisation de la problématique hommes-femmes; certains bureaux extérieurs commencent à faire rapport aux équipes de pays des Nations Unies sur les engagements pris en matière de transversalisation de la problématique hommes-femmes, comme par exemple au Viet Nam. • En 2009, 94 coordonnateurs résidents ont rendu compte des initiatives conjointes relatives à la problématique hommes-femmes dans leurs rapports annuels pour 2009 aux équipes de pays des Nations Unies; le

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>nombre de groupes thématiques sur l'égalité des sexes est passé à 99 en 2009, contre 89 en 2007.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Davantage d'équipes de pays des Nations Unies s'appuient sur les compétences d'UNIFEM en matière d'audits de la transversalisation de la problématique hommes-femmes (7 en 2009); UNIFEM a participé à 69 groupes thématiques sur l'égalité des sexes.
Orientation III.C-4	Mesure III.C-4	Objectif III.C-4	Indicateurs de résultats	
Par. 65 de la résolution 62/208	<p>a) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le GNUM facilitent l'échange, entre tous les organismes des Nations Unies, de pratiques, instruments et méthodes concluants concernant l'égalité des sexes.</p> <p>b) Les activités du CCS, du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et du GNUM en faveur de l'égalité des sexes sont étroitement coordonnées.</p> <p>c) L'exécution du projet pilote d'apprentissage par l'action élaboré par le GNUM pour aider les équipes de pays des Nations Unies à programmer leur action en faveur de l'égalité des sexes de façon concertée et globale progresse.</p>	<p>a) Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le GNUM intensifient la coordination en matière d'égalité des sexes à l'échelle du système.</p> <p>b) Un appui plus poussé est apporté à l'ensemble des organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent programmer leur action en faveur de l'égalité des sexes de façon concertée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exécution du projet pilote d'apprentissage par l'action élaboré par le GNUM progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui du GNUM, par l'intermédiaire du projet pilote, aux équipes de pays des Nations Unies (du quatrième trimestre de 2009 au premier trimestre de 2010). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet pilote d'apprentissage par l'action élaboré par le GNUM est en cours d'exécution en Albanie, au Maroc et au Népal; une deuxième réunion est prévue pour avril 2010 afin d'évaluer les données d'expérience et de tirer des enseignements en la matière. • Le FNUAP, UNIFEM et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme ont collaboré afin d'aider à établir des indicateurs relatifs aux plans d'action nationaux concernant les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité en Ouganda et en Sierra Leone.
Orientation III.C-5	Mesure III.C-5	Objectif III.C-5	Indicateurs de résultats	
Par. 66 de la résolution 62/208	<p>Les organismes des Nations Unies attirent davantage de candidates qualifiées pour les postes vacants, en tenant dûment compte du principe d'une représentation géographique équitable, et ils proposent la nomination des</p>	<p>Le nombre de nominations de femmes dans les organismes des Nations Unies s'occupant du développement augmente, l'objectif étant la parité hommes-femmes à tous les niveaux, en particulier aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies augmente et la répartition des effectifs entre fonctionnaires originaires de pays du nord et ceux provenant de pays du sud s'améliore. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2005 et 2008, la représentation globale des femmes à des postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur dans les organismes des Nations Unies a légèrement augmenté, passant de 37 % à 39 %.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
		meilleures d'entre elles à des postes de coordonnateur résident.	postes les plus élevés (D-1 et fonctionnaires de rang supérieur), tout en veillant à la diversité régionale.	Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> • Progression vers la parité pour tous les organismes des Nations Unies et pour les postes de coordonnateur résident, et équilibre Nord-Sud durable dans la répartition des postes • Augmentation de la représentation féminine aux postes des catégories D-1 et supérieures • Engagement pris par le système des Nations Unies d'adopter les recommandations du Programme de perfectionnement des cadres féminins lancé par le GNUD 	<ul style="list-style-type: none"> • Au FNUAP et à l'UNICEF, la parité à des postes d'administrateur est pratiquement atteinte. Les femmes occupent 46 % des postes d'administrateur au FIDA, 28 % à l'ONUDI et 39 % au Secrétariat (2008). • En 2008, les femmes occupaient, dans pratiquement tous les organismes, la majorité des postes des catégories P-3 et inférieures. • En février 2010, 36 % des coordonnateurs résidents désignés étaient des femmes, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à 2004; 51 % des coordonnateurs résidents entrant en fonctions en 2009 étaient des femmes. • Le GNUD a lancé un programme relatif aux stratégies à mettre en place (2009-2010) pour augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction.

Principaux résultats escomptés

Section III.D : passage de la phase des secours à celle du développement

Orientation III.D-1	Mesure III.D-1	Objectif III.D-1	Indicateurs de résultats
Par. 67, 70, 72, 78 et 81 de la résolution 62/208	a) L'appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies est renforcé de manière prévisible et durable afin qu'ils disposent des capacités de planification et de coordination voulues.	a) Les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire reçoivent rapidement un appui adéquat, de manière prévisible et durable.	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui apporté aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs de l'action humanitaire est adéquat et rapide. • L'élaboration et l'exploitation des instruments d'évaluation des besoins en situations postconflituelles et d'analyse des besoins après une catastrophe progressent.
			<ul style="list-style-type: none"> • Les directives simplifiées mises à jour relatives aux plans-cadres permettent d'assouplir la planification en situation de transition. • Lancement en mars 2009 de la méthode d'évaluation des besoins en situations postconflituelles, y compris les directives sur l'évaluation et le renforcement des capacités

b) Les efforts de coordination des services et mécanismes du siège sont accélérés afin de fournir un appui et des orientations aux coordonnateurs résidents, compte tenu des diverses tâches qu'ils accomplissent en la matière.

c) L'exploitation de la méthode d'évaluation des besoins en situations postconflituelles se poursuit, l'objet étant de contribuer à la réalisation des priorités définies au niveau national, en partenariat avec la Banque mondiale, et en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales.

d) Une méthode d'analyse des besoins après une catastrophe est élaborée.

e) Il est fait preuve d'une plus grande diligence dans les activités de relèvement rapide, dont la qualité est améliorée.

b) Des normes sont mises au point par le GNUD et le PNUD pour le type/la classe de fonctionnaire et les options du soutien opérationnel pour une coordination efficace entre les organismes des Nations Unies, y compris pour les pays en transition et dans les situations complexes.

c) En 2009 au plus tard, les instruments d'évaluation des besoins en situations postconflituelles et d'analyse des besoins après une catastrophe, y compris pour ce qui touche l'évaluation des capacités, sont amplement exploités par l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, dans le cadre des activités menées avec les partenaires nationaux et autres.

d) Une méthode est élaborée d'ici à la mi-2009.

Résultats prévus

- Révision des processus concernant les BCP et les plans-cadres ainsi que des stratégies provisoires applicables lors des phases de transition, l'objet étant d'améliorer la réactivité (troisième trimestre de 2009)
- Renforcement de la coopération entre mécanismes de coordination grâce au plan de soutien en faveur des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies dans les pays en transition (tout au long de 2009)
- L'examen de la méthode d'évaluation des besoins en situations postconflituelles prend fin et celle-ci est adaptée aux situations de relèvement rapide; mise au point d'autres outils d'évaluation des besoins en situations postconflituelles, y compris des outils de relèvement rapide (troisième trimestre de 2009).
- Des directives sont données aux équipes de pays des Nations Unies sur la manière de coordonner différents processus de planification pour une transition sans heurts.
- Les directives en matière de relèvement et de consolidation de la paix sont mises au point afin de renforcer l'opportunité et la qualité des activités de relèvement rapide (deuxième trimestre de 2009).
- Une méthode d'analyse des besoins après catastrophe est élaborée (deuxième trimestre de 2009).

- Les travaux sur la formation conjointe et la mise au point d'un protocole opérationnel détaillé devant permettre de renforcer la capacité des Nations Unies d'appuyer les présences sur le terrain dans les exercices d'évaluation des besoins en situations postconflituelles se poursuivent.
- Des travaux sont en cours pour renforcer encore la méthode d'analyse des besoins après une catastrophe et pour créer des synergies avec l'instrument d'évaluation des besoins en situations postconflituelles.
- Le premier projet d'intégration du facteur relèvement rapide dans l'instrument d'évaluation des besoins en situation postconflituelle devrait être terminé au premier trimestre de 2010.
- Le document sur l'écart de capacité établi pour renforcer les bureaux des coordonnateurs résidents situés dans les pays en transition a été approuvé par le GNUD en juin 2009 et entériné par le Comité des politiques du Secrétaire général en décembre 2009.
- Un comité directeur pour le déploiement de capacités a été créé et une aide renforcée a été apportée à sept pays prioritaires.
- Des travaux sont en cours avec le Département de l'appui aux missions pour la création et la gestion d'une équipe volante de fonctionnaires pouvant être déployés rapidement et à court terme.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Il est contribué à l'instauration d'équipes d'experts unifiées à déploiement rapide. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation conjointe associant le GNUD, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le BCAH et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été dispensée au personnel pour lui donner les moyens de diriger une planification stratégique, d'établir des priorités et d'assurer une coordination en situation de transition. • Un canevas décrivant la place respective des hommes et des femmes, assorti d'indicateurs, a été mis au point conjointement par le PNUD et le FNUAP pour rassembler des informations de base sur les grandes tendances ventilées par sexe pour les plans de relèvement rapide, de transition et de développement.
Orientation III.D-2	Mesure III.D-2	Objectif III.D-2	Indicateurs de résultats	
Par. 71 et 73 de la résolution 62/208	<p>a) La coopération entre les instances interinstitutions et les organes du Secrétariat est intensifiée afin d'unifier la planification et de regrouper les opérations.</p> <p>b) Les accords entre l'ONU et la Banque mondiale concernant les principes et les dispositifs de la collaboration ainsi que l'application des règles de gestion financière et du Règlement financier sont élaborés plus avant.</p>	<p>a) La coordination de l'appui fourni aux équipes de pays des Nations Unies par les différents organismes concernés est intensifiée.</p> <p>b) Les accords à conclure avec la Banque mondiale sont définitivement mis au point avant la fin de 2008.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui intégré des différents organismes des Nations Unies aux équipes de pays des Nations Unies se concrétise. • Les accords entre la Banque mondiale et la Commission européenne progressent. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite, au besoin, de l'engagement du GNUD en faveur des travaux interinstitutionnels et interdépartementaux, comme par exemple pour la préparation des missions intégrées et les mécanismes apparentés • Mise en œuvre de la note sur un partenariat ONU-Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après crise est signé en 2008; le Cadre énonce des principes directeurs communs permettant de travailler avec les autorités et partenaires nationaux afin de soutenir les stratégies de prévention des crises, de stabilisation et de relèvement, et recense les domaines où la collaboration peut être améliorée. • L'accord conjoint signé en 2008 entre l'Union européenne, la Banque mondiale et le GNUD pour permettre une planification et une collaboration plus efficaces dans les pays se

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<p>et de l'annexe opérationnelle à l'accord GNUD-Banque mondiale, notamment sur la création de mécanismes de haut niveau par pays basés au Siège; instauration d'un protocole opérationnel et organisation d'une formation pour exécutants nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibérations approfondies sur la prévisibilité de l'aide dans des domaines thématiques prioritaires conformément au rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix 	<p>relevant d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle est en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des méthodes de travail à appliquer dans le cadre de la préparation des missions intégrées et des cellules de mission intégrées ont été arrêtées. • Une formation conjointe à l'échelle du système sur l'évaluation et la planification est en voie de mise en œuvre. • Des travaux sont en cours au titre du projet d'évaluation des besoins en situations postconflituelles pour la mise au point d'un protocole opérationnel détaillé.

Orientation III.D-3	Mesure III.D-3	Objectif III.D-3	Indicateurs de résultats	
Par. 75 de la résolution 62/208	Les activités de sensibilisation menées avec les États Membres pour assurer le financement rapide et adéquat du passage au relèvement ainsi que les activités de relèvement rapide, et pour accentuer la réactivité des dispositifs de financement en place tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les appels transitoires se poursuivent.	<p>a) Il est fait plus rapidement recours aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs et aux appels transitoires.</p> <p>b) Les pays donateurs sont sensibilisés à l'impératif de mobilisation rapide de fonds plus importants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de la note d'orientation relative aux dispositions de financement de la phase transitoire ainsi qu'à l'ouverture de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la participation à ces fonds progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de la note d'orientation relative aux dispositions de financement de la phase transitoire ainsi qu'à l'ouverture de fonds d'affectation spéciale multidonateurs (premier trimestre de 2009) • Poursuite des activités de plaidoyer en faveur des mécanismes de financement commun pour appuyer les activités de relèvement et de consolidation de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la note d'orientation sur la création de fonds d'affectation spéciale multidonateurs • Achèvement de la note d'orientation sur le financement de la phase transitoire • Le système des Nations Unies assure une coordination pour apporter une contribution aux documents du Réseau international de l'OCDE sur les conflits et les situations de fragilité consacrés au financement de la phase transitoire.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<ul style="list-style-type: none"> Contribution du système des Nations Unies au Réseau international du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les conflits et les situations de fragilité 	
Orientation III.D-4	Mesure III.D-4	Objectif III.D-4	Indicateurs de résultats		
Par. 77 de la résolution 62/208	Le GNUD continue de faciliter l'établissement de procédures harmonisées, notamment en ce qui concerne la collecte de données et les systèmes de gestion de l'information, en s'appuyant sur les dispositifs mis en place pendant la phase d'urgence.	Les organismes des Nations Unies disposent, dans les pays passant de la phase des secours à celle du développement, d'un système commun de base de données et d'information accessible aux pays concernés.	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un système commun de base de données et d'information progresse. <p>Résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place, en se fondant sur les instruments de l'action humanitaire, de procédures de collecte de données et de gestion de l'information pendant la phase de transition (quatrième trimestre de 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> La portée des travaux est en cours d'examen. Le canevas décrivant la place respective des hommes et des femmes pour une base de données unifiée sur les questions relatives aux femmes a été mis au point en 2009 par le Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré et exécuté au Bangladesh et au Kenya. 	
Orientation III.D-5	Mesure III.D-5	Objectif III.D-5	Indicateurs de résultats		
Par. 80 de la résolution 62/208	Le GNUD continue d'encourager la collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en particulier pour ce qui est de l'élaboration des instruments et méthodes d'évaluation et de planification; l'identification, l'examen et la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales; ainsi que de l'appui à apporter aux équipes de pays en ce qui concerne l'établissement des demandes d'aide adressées au Bureau.	Des dispositifs de coordination des activités du GNUD et de la Commission de consolidation de la paix sont établis entre 2008 et 2010.	<ul style="list-style-type: none"> Des passerelles sont établies entre le GNUD, la Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribution du GNUD au Groupe de contact pour la consolidation de la paix, qui définira une approche permettant d'élaborer une stratégie et un plan d'action précoce dans des environnements autres que les zones de mission, en tirant parti des outils et des mécanismes existants. 	<ul style="list-style-type: none"> La coopération avec le GNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix suit son cours. Le GNUD a opportunément contribué aux processus liés au Bureau d'appui à la consolidation de la paix (approbation du Fonds pour la consolidation de la paix, adoption de stratégies intégrées pour la consolidation de la paix, etc.), et la représentation au sein du Bureau et des mécanismes apparentés est assurée. 	
Orientation III.D-6	Mesure III.D-6	Objectif III.D-6	Indicateurs de résultats		
Par. 84 et 85 de la résolution 62/208	a) Les directives relatives aux plans-cadres sont étendues à la réduction des risques de catastrophe et à la mise en œuvre	Un ensemble de méthodes et d'instruments permettant de mieux prendre en compte la réduction des risques de	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration de la note d'orientation du GNUD sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre 	<ul style="list-style-type: none"> La note d'orientation sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les BCP et les plans-cadres a été 	

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	<p>du Cadre d'action de Hyogo et les risques de conflit sont davantage pris en compte lors de l'établissement des plans-cadres.</p> <p>b) Le GNUD et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes établissent des directives et conçoivent une formation à la réduction des risques de catastrophe à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire.</p>	<p>catastrophe dans le cadre des programmes de pays et des politiques nationales est élaboré, expérimenté et diffusé d'ici à 2009.</p>	<p>des bilans communs de pays et des plans-cadres progresse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de modules de formation à la réduction des risques de catastrophe destinés aux équipes de pays des Nations Unies progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note d'orientation du GNUD sur la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres a été élaborée et présentée aux équipes de pays des Nations Unies (du premier trimestre de 2009 au premier trimestre de 2010). • Une liste interinstitutions d'experts en matière de réduction des risques de catastrophe a été établie pour aider les équipes de pays des Nations Unies à mettre en œuvre la note d'orientation (quatrième trimestre de 2009). 	<p>distribuée en anglais, en espagnol et en français à toutes les équipes de pays des Nations Unies mettant au point de nouveaux plans-cadres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une liste d'experts a été établie et ces derniers ont été formés à la méthodologie commune sur la réduction des risques de catastrophe du GNUD et les processus du Plan-cadre afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies à appliquer les directives; un manuel de facilitation a été établi par des experts et des équipes de pays des Nations Unies pour permettre la formation à la réduction des risques de catastrophe.

Domaine d'intervention

Section IV : fonctionnement amélioré du système des Nations Unies pour le développement

Principaux résultats escomptés

Section IV.A. Cohérence, efficacité et pertinence

Orientation IV.A-1	Mesure IV.A-1	Objectif IV.A-1	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 86 et 87 de la résolution 62/208	<p>a) Les équipes de pays des Nations Unies s'assurent que leurs interventions sont conformes aux directives relatives aux plans-cadres en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'appropriation nationale; • Le respect des priorités nationales et des cycles et processus nationaux de planification. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bilans communs de pays et les plans-cadres sont approuvés par les gouvernements des pays de programme et harmonisés avec leurs cycles nationaux de planification. • Les textes relatifs aux activités de programmation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités nationales prennent la tête des processus relatifs au plan-cadre; ce dernier est calé sur les priorités nationales et les cycles nationaux de planification. • Le nombre de textes opérationnels relatifs à l'exécution du Plan-cadre propre à chaque organisme diminue au profit de documents de programmation communs. 	<ul style="list-style-type: none"> • 115 plans-cadres étaient calés sur les stratégies ou priorités nationales. • Les directives relatives aux plans-cadres mettent l'accent sur l'appropriation nationale en tant que principe fondamental. Une souplesse a été introduite dans le calendrier des directives sur les processus du Plan-cadre pour faciliter l'alignement sur les

Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
<p>b) Les équipes de pays des Nations Unies s'emploient, à la demande des autorités nationales, à réduire le volume des textes opérationnels relatifs à l'exécution du PNUAD.</p> <p>c) Des mesures sont prises pour assurer l'harmonisation, parmi les organismes des Nations Unies s'occupant du développement, des plans et cadres d'aide au développement au niveau national auxquels ils contribuent.</p>	<p>commune sont simplifiés et leur nombre est réduit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les cadres, instruments et processus de programmation des organismes des Nations Unies au niveau des pays sont harmonisés avec les plans-cadres. 	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres de programmation et les activités des organismes des Nations Unies s'occupant du développement sont rattachés au Plan-cadre. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Uniformisation des cadres de programmation à l'échelon des pays propres à chaque organisme en fonction du Plan-cadre Les directives relatives aux plans-cadres sont actualisées, simplifiées et publiées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies (quatrième trimestre de 2009). Formulation de directives et prestation d'un appui aux équipes de pays des Nations Unies en vue de l'élaboration d'un schéma opérationnel standard pour l'établissement des rapports relatifs aux plans-cadres (troisième trimestre de 2009) Élaboration à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, de directives sur l'application des cinq principes de programmation, la viabilité écologique et le changement climatique pour l'élaboration de plans-cadres (premier trimestre de 2010) 	<p>cycles et processus de planification nationaux; en 2009, 83 plans-cadres étaient calés sur les cycles de planification nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les directives simplifiées relatives aux plans-cadres recèlent des éléments obligatoires et des éléments facultatifs (ce qui permet une certaine souplesse). Les directives actuelles relatives aux plans-cadres prévoient des mécanismes établissant un lien entre les programmes et projets de chaque institution et les résultats du Plan-cadre afin d'encourager la programmation conjointe. Élaboration d'un schéma et de directives opérationnels standards pour l'établissement des rapports d'activité relatifs aux plans-cadres; les directives sont conçues pour faciliter l'harmonisation avec les processus de suivi et d'évaluation des plans-cadres existants. Note d'orientation sur l'application des principes de programmation du Plan-cadre, la viabilité écologique et le changement climatique élaborée en février 2010 et diffusée auprès des équipes de pays des Nations Unies.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.A-2	Mesure IV.A-2	Objectif IV.A-2	Indicateurs de résultats/résultats prévus	
Par. 96 de la résolution 62/208	Le GNUD élabore un instrument de planification, de contrôle de l'exécution et de communication de l'information axé sur les résultats que les coordonnateurs résidents peuvent exploiter pour rendre compte aux autorités nationales de l'état d'avancement du PNUAD et de l'emploi des ressources; une méthode provisoire d'établissement des rapports est mise au point pour les pays où sont exécutés des programmes pilotes.	Un instrument de communication de l'information est mis à l'essai en 2008.	Voir l'orientation II.6	Voir l'orientation II.6
Orientation IV.A-3	Mesure IV.A-3	Objectif IV.A-3	Indicateurs de résultats	
Par. 92 et 93 de la résolution 62/208 et par. 21, 23, 27 et 28 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>a) De nouvelles mesures sont prises pour renforcer le système de responsabilisation des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (mise à jour des définitions d'emploi concernant les coordonnateurs résidents, directives sur les relations de travail, dispositifs d'appui au niveau régional).</p> <p>b) Le dispositif d'appui et d'assurance qualité du GNUD concernant les processus de programmation par pays est consolidé.</p> <p>c) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement prévoient dans leurs plans et budgets stratégiques l'octroi de ressources et d'un appui au système de coordonnateurs résidents, et font figurer dans les rapports à leurs organes directeurs des informations à ce sujet.</p>	<p>a) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays disposent à la mi-2009 de meilleurs instruments et de directives plus claires pour appliquer le cadre de responsabilisation.</p> <p>b) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies reçoivent des équipes de directeurs régionaux et du dispositif d'appui et d'assurance qualité du GNUD un meilleur appui en matière de planification et de programmation stratégiques, en particulier dans les pays où un Plan-cadre doit commencer à être exécuté en 2008-2010.</p> <p>c) Les contributions des organismes des Nations Unies s'occupant du développement au système</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation • Renforcement de l'appui apporté par les équipes régionales du GNUD aux processus des BCP et des plans-cadres • Les plans stratégiques et les budgets, ainsi que les rapports des organismes des Nations Unies s'occupant du développement, présentés aux organes directeurs, portent notamment sur l'appui apporté au système de coordonnateurs résidents, et sur le nombre et le type de contributions faites par les organismes des Nations Unies au système de coordonnateurs résidents. • Établissement de normes d'effectifs pour la coordination de l'appui à apporter aux bureaux des coordonnateurs résidents et les options concernant l'appui à fournir 	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation, au début de 2009, des directives du GNUD (notamment sur les attributions actualisées des coordonnateurs résidents et les relations de travail entre coordonnateurs résidents et équipes de pays de Nations Unies), officiellement introduites en avril 2009 pour l'ensemble des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies • Mise en place, en décembre 2009, de l'outil d'évaluation semi-panoramique des compétences (dit « à 180 degrés ») permettant de mesurer le niveau de fiabilité professionnelle des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies • Évaluation des capacités des équipes de directeurs régionaux entreprise pour aider à combler

des coordonnateurs résidents sont prises en compte dans leurs budgets et plans stratégiques, et communiquées régulièrement aux organes directeurs, notamment en ce qui concerne le cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris les pare-feu fonctionnels.

d) Un rapport sur le système des coordonnateurs résidents est adressé chaque année au Conseil économique et social.

e) Une évaluation globale indépendante du cadre de gestion et de responsabilisation des organismes des Nations Unies s'occupant du développement et des coordonnateurs résidents, y compris les pare-feux fonctionnels, figurera dans le rapport de 2012.

Résultats prévus

- Les dispositions des institutions en matière d'établissement de rapports, le mandat des membres des équipes de pays des Nations Unies, et les systèmes d'évaluation ont été modifiés ou mis à jour pour tenir compte des impératifs de fiabilité professionnelle des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (deuxième trimestre de 2009 – premier trimestre de 2010).
- Mise à jour et consolidation de l'outil d'évaluation semi-panoramique des compétences (dit « à 180 degrés »), qui permet de mesurer le comportement professionnel et les compétences des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies (quatrième trimestre de 2009)
- Renforcement des capacités des équipes régionales du GNUD par l'engagement de fonctionnaires de classe P-4 supplémentaires et l'apport de fonds à des pays où des plans-cadres ont été mis en place (premier trimestre de 2010); évaluation des capacités menée (au premier trimestre de 2010)
- Ateliers de formation régionaux du Plan-cadre pour les groupes régionaux de soutien par les pairs destinés à orienter et à faciliter l'établissement de plans-cadres (premier trimestre de 2010)
- Présentation au Conseil économique et social d'un rapport sur le système des coordonnateurs résidents (deuxième trimestre de 2009)

les lacunes en matière d'appui et d'assurance qualité; évaluation et recommandations examinées par le GNUD

- Groupes régionaux d'appui et d'assurance qualité/de soutien par les pairs créés et formés pour mener des activités d'appui et d'assurance qualité au bénéfice des pays mettant au point leurs plans-cadres
- Rapport au Conseil économique et social sur le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>			<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.A-4	Mesure IV.A-4		Objectif IV.A-4	Indicateurs de résultats	
Par. 105 de la résolution 62/208	Des directeurs de pays (PNUD) supplémentaires sont nommés dans les pays de programme pertinents et leurs responsabilités vis-à-vis du représentant résident ou du coordonnateur résident sont clairement définies.		Il est créé 50 postes de directeur de pays d'ici à la fin de 2010.	<ul style="list-style-type: none"> Le PNUD nomme des directeurs de pays aux postes vacants disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> 50 directeurs de pays du PNUD Le PNUD a mis à jour les définitions d'emploi de représentant résident et de directeur de pays en tenant compte de la démarcation des responsabilités respectives.
Orientation IV.A-5	Mesure IV.A-5		Objectif IV.A-5	Indicateurs de résultats	
Par. 104 de la résolution 62/208	Il est élaboré une politique interinstitutions de gestion des économies résultant d'une réduction des coûts de transaction et des frais généraux, de sorte à les réaffecter aux programmes de développement dans les pays de programme.		La politique interinstitutions de gestion des économies résultant d'une réduction des coûts de transaction et des frais généraux est mise au point avant la fin de 2008 et elle est présentée aux organes intergouvernementaux concernés à la fin de 2009.	<ul style="list-style-type: none"> L'élaboration du document directif du GNUD concernant la réaffectation à l'exécution du programme de pays des économies opérées sur les dépenses opérationnelles progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation, pour examen dans un cadre interinstitutionnel et intergouvernemental, d'un projet de document directif concernant la réaffectation des économies opérées sur les dépenses d'appui Conclusion d'un accord sur la définition et l'identification, ainsi que le calcul des coûts de transaction 	<ul style="list-style-type: none"> Le GNUD a établi une note directive sur les moyens de réaffecter les économies opérées sur les dépenses opérationnelles à l'exécution des programmes de pays; il a été convenu que, le cas échéant, les institutions recenseraient et mesureraient, à titre expérimental, les économies « nettes » opérées sur les activités opérationnelles, et rechercheraient les moyens de les réaffecter à l'exécution de programmes dans le pays visé; cette modalité sera réexaminée à la fin de 2010.
Orientation IV.A-6	Mesure IV.A-6		Objectif IV.A-6	Indicateurs de résultats	
Par. 94 de la résolution 62/208	<p>a) Il est mis en place un projet interinstitutions permettant de repérer des candidats potentiels à des postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'aide humanitaire lorsqu'ils sont à mi-parcours de leur carrière, afin de planifier celle-ci en conséquence, y compris au moyen d'échanges interinstitutions.</p> <p>b) L'élaboration et l'exécution des programmes de formation des</p>		<p>a) Le système de recrutement, de sélection et de formation des coordonnateurs résidents est amélioré et le contrôle et l'évaluation des résultats ainsi obtenus sont consolidés.</p> <p>b) Un rapport est présenté au Conseil économique et social dans le cadre : i) du rapport sur les enjeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'exécution du plan de travail relatif à la gestion des aptitudes des coordonnateurs résidents progresse. Le nombre de candidats aux postes de coordonnateur résident augmente et leur répartition, leur diversité et leur désignation s'améliorent. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi de l'exécution des mesures pertinentes du plan d'action relevant de l'initiative de gestion des aptitudes des coordonnateurs résidents 	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de commercialisation et des documents pertinents ont été rédigés pour mettre en œuvre le plan de gestion des aptitudes des coordonnateurs résidents; lancé, à titre officieux, au début de 2010, un outil d'information en ligne (RC Online) est désormais opérationnel; de nouvelles instructions permanentes et directives pour la sélection et la nomination de coordonnateurs

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
<i>Mesures</i>				
	<p>coordonnateurs résidents auxquels contribuent les institutions spécialisées se poursuit, et l'on s'assure de leur efficacité.</p> <p>c) Il est rendu compte des améliorations apportées à la sélection et à la formation des coordonnateurs résidents.</p>	<p>relatifs aux ressources humaines au niveau des pays; ii) du rapport sur le système des coordonnateurs résidents.</p>		<p>résidents ont été approuvées par le GNUD en novembre 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir les rapports du Secrétaire général sur les ressources humaines (E/2009/75) et sur le fonctionnement du système des coordonnateurs résidents (E/2009/76 et E/2010/53)
Orientation IV.A-7	Mesure IV.A-7	Objectif IV.A-7	Indicateurs de résultats	
Par. 102 de la résolution 62/208	Le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS décide de la façon de mettre en place un processus harmonisé de sélection des fonctionnaires de rang supérieur et des hauts fonctionnaires en faisant fond sur les enseignements que les organismes ont tirés de la sélection des coordonnateurs résidents.	Le processus de recrutement des fonctionnaires de rang supérieur à partir d'un vivier élargi de candidats est harmonisé d'ici à la fin de 2009, et il se caractérise par une transparence et une compétitivité plus grandes tout en tenant compte de l'impératif d'assurer un meilleur équilibre entre les sexes et une meilleure répartition géographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures prises par le GNUD concernant la gestion interinstitutions des aptitudes contribuent au processus de sélection que le Comité de haut niveau sur la gestion met au point (2009). <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informations et mises à jour sur l'état actuel des recrutements de fonctionnaires de rang supérieur et des hauts fonctionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secrétariat du CCS a étudié les pratiques de recrutement aux postes des catégories D-1 et supérieures mises en œuvre par les organismes des Nations Unies. Les résultats révèlent des disparités au niveau des pratiques. • Le Réseau Ressources humaines du CCS a décidé, à sa session de juin 2009, qu'une série de principes seraient mis au point et adaptés à un cadre institutionnel; le Réseau fera rapport sur l'état d'avancement de ces travaux avant la session de l'été 2010.
Orientation IV.A-8	Mesure IV.A-8	Objectif IV.A-8	Indicateurs de résultats	
Par. 97 et 98 de la résolution 62/208	<p>a) Les chefs de secrétariat des fonds et programmes renvoient aux dispositions pertinentes de la résolution 62/208 lorsqu'ils présentent des documents et rapports concernant la planification.</p> <p>b) Des consultations sont entreprises avec les fonds et programmes, qui portent sur l'examen des cycles de planification; une analyse des conséquences de la modification des cycles est réalisée.</p>	<p>a) Les documents de planification stratégique et les rapports d'activité correspondants des fonds et programmes renvoient systématiquement aux dispositions des résolutions relatives à l'examen triennal complet.</p> <p>b) Le Secrétaire général présente un rapport sur la question à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de planification et les rapports d'activité correspondants des fonds et programmes renvoient systématiquement aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des rapports présentés au Conseil économique et social par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM à leurs conseils d'administration respectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Des références à la résolution ont été faites dans les rapports présentés par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM à leurs conseils d'administration respectifs; la teneur des rapports présentés au Conseil économique et social a été harmonisée. • Certaines des institutions spécialisées et autres organismes (tels que la FAO, le FIDA ou l'ONUDI) ont également présenté des rapports sur la mise

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			concernant les progrès réalisés dans l'application de la résolution 62/208	en œuvre de l'examen triennal complet aux sessions de 2008/09 de leurs organes directeurs.
Orientation IV.A-9	Mesure IV.A-9	Objectif IV.A-9	Indicateurs de résultats	
Par. 100 de la résolution 62/208	Le CCS renforce sa coopération, sa collaboration et sa concertation avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et, à cet effet, il prend des mesures visant à créer une plus grande synergie entre les cadres de programmation stratégique d'exécution nationale et à mieux synchroniser et harmoniser ces cadres.	L'ONU et la Banque mondiale concluent des accords visant à consolider la coordination au niveau des pays et les méthodes et modalités de coopération relatives à la programmation au niveau des pays.	<ul style="list-style-type: none"> L'ONU et la Banque mondiale concluent des accords sur les méthodes et instruments de coopération communs à appliquer au niveau des pays. Résultats prévus <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la note sur un partenariat ONU-Banque mondiale et de l'annexe opérationnelle à l'accord GNUD-Banque mondiale, et instauration d'un protocole opérationnel concernant les dispositions institutionnelles à prendre en situation d'après-crise; création de mécanismes de haut niveau par pays basés au Siège, et progrès accomplis dans les délibérations sur la prévisibilité de l'aide dans des domaines thématiques prioritaires, conformément au rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix 	Voir III.D-2 et III.D-3 au sujet de la mise en œuvre du partenariat
Orientation IV.A-10	Mesure IV.A-10	Objectif IV.A-10	Indicateurs de résultats/résultats prévus	
Par. 101 de la résolution 62/208	<p>a) L'état d'avancement du plan du GNUD de 2007 concernant les organismes non résidents est suivi et évalué en vue d'en assurer l'exécution intégrale.</p> <p>b) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement et les coordonnateurs résidents prennent de nouvelles mesures pour intensifier et promouvoir la participation des organismes non</p>	a) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement, y compris les organismes non résidents et les institutions spécialisées, participent davantage et en plus grand nombre aux processus de programmation dans les pays, à la demande des gouvernements.	Voir l'orientation I-5.	<ul style="list-style-type: none"> En 2009, le PNUD a entrepris ou achevé l'examen des accords de partenariat portant sur la collaboration à l'exécution des programmes avec 10 organismes des Nations Unies. 14 postes d'analyste de la coordination sont toujours pris en charge par le PNUD. Le nouvel outil d'évaluation semi-panoramique des

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>			<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	
<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>		<i>Progrès accomplis</i>	
résidents et des institutions spécialisées compétentes aux processus de programmation dans les pays (voir également mesure I-5).	b) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement et les coordonnateurs résidents concluent des arrangements appropriés concernant la représentation des organismes non résidents et des institutions spécialisées au niveau des pays.			compétences (dit « à 180 degrés ») porte notamment sur la promotion de la participation et de la représentation des organismes non résidents en tant que domaine de résultats prioritaire pour les coordonnateurs résidents. • Les institutions ont adopté des dispositions de remplacement pour appuyer la participation des pays. Ainsi, l'ONUDI a engagé des consultants nationaux pour qu'ils appuient sa participation au processus des BCP et des plans-cadres; l'OIT a augmenté le nombre de ses coordonnateurs nationaux afin qu'ils l'aident dans ses interventions, collaborent étroitement avec ses mandants et avec les organismes des Nations Unies, y compris dans le cadre de la réforme de l'ONU, et participent au travail des équipes de pays des Nations Unies dès lors que l'OIT est un organisme non résident.

Orientation IV.A-11	Mesure IV.A-11	Objectif IV.A-11	Indicateurs de résultats	
Par. 103 de la résolution 62/208	<p>a) Le GNUM élabore de nouvelles directives à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies en faveur d'un changement de la conjoncture de l'aide.</p> <p>b) Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies engagent des consultations avec les gouvernements au sujet de la participation du système des Nations Unies, dans le cadre d'une coopération</p>	Participation à des qualités du système des Nations Unies aux approches sectorielles et autres approches fondées sur des programmes, et aux mécanismes de coordination institués dans les pays de programme, conformément à la demande des gouvernements	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès accomplis dans l'élaboration d'une note d'orientation du GNUM sur l'engagement des équipes de pays des Nations Unies en faveur d'un changement de la conjoncture de l'aide • Nombre d'équipes de pays des Nations Unies participant à des approches par programme 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2008, 53 équipes de pays des Nations Unies ont dit avoir pris part à 82 approches sectorielles, essentiellement dans les secteurs de la santé (31), de l'éducation (20) et de l'agriculture (14).
			Résultats prévus	
			<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une note d'orientation sur l'engagement des équipes de pays 	

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
	ou d'un partenariat, aux approches sectorielles, à l'appui budgétaire direct, et à d'autres formes de coopération par pays fondée sur des programmes, conformément aux mandats respectifs des membres des équipes de pays des Nations Unies.		des Nations Unies en faveur d'un changement de la conjoncture de l'aide et d'indicateurs de résultats satisfaisants (premier trimestre de 2010)	

Principaux résultats escomptés

Section IV.B : dimensions régionales

Orientation IV.B-1	Mesure IV.B-1	Objectif IV.B-1	Indicateurs de résultats	
Par. 107 à 110 de la résolution 62/208	<p>a) Le CCS s'occupe des aspects régionaux de la coordination à l'échelle du système en s'appuyant sur l'inventaire des besoins qu'il a dressé.</p> <p>b) Les équipes régionales du GNUD élaborent des plans de travail annuels précis lorsqu'ils fournissent un appui technique aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies et supervisent ces derniers, y compris en collaborant plus étroitement avec les commissions régionales dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres.</p> <p>c) Les commissions régionales et autres bureaux régionaux des Nations Unies doivent intensifier leur coopération au moyen de dispositifs de coordination régionale et resserrer leur collaboration avec les organisations extérieures au système des Nations Unies et les banques régionales au moyen d'activités et/ou de projets communs de cofinancement.</p>	<p>a) Les attributions des équipes régionales du GNUD sont précisées au moyen, notamment, des modalités de coordination efficaces, ouvertes et efficientes définies dans les plans de travail annuels; la composition des équipes est liée à leurs fonctions essentielles.</p> <p>b) Les commissions régionales participent davantage aux activités d'analyses menées au niveau des pays, y compris aux bilans communs de pays.</p> <p>c) Des plans précis sont établis, qui permettront d'augmenter le nombre d'initiatives et d'activités communes aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations de la région.</p>	<p>• Les commissions régionales participent davantage à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres.</p> <p>• Les GNUM régionaux et les dispositifs régionaux intensifient leur coopération.</p> <p>• La coopération entre le Comité de haut niveau sur les programmes et les dispositifs régionaux s'intensifie.</p> <p>Résultats prévus</p> <p>• Consolidation des attributions essentielles des GNUM régionaux (premier au quatrième trimestres de 2009)</p> <p>• Intensification de la coopération entre les dispositifs régionaux et les GNUM régionaux (quatrième trimestre de 2009)</p> <p>• Intensification de la coopération entre le Comité de haut niveau sur les programmes et les dispositifs régionaux</p>	<p>• Les GNUM régionaux ont officiellement défini un cahier des charges fondé sur leurs fonctions essentielles, et établi leur plan de travail annuel; ils font désormais rapport au Président du GNUM sur leurs résultats annuels.</p> <p>• La présence de membres des GNUM régionaux et de membres des dispositifs régionaux aux réunions des uns et des autres a été institutionnalisée, la planification commune des travaux se poursuit.</p> <p>• Le nombre d'organismes des Nations Unies membres des GNUM régionaux est passé de 4 grands fonds et programmes à un chiffre compris entre 12 et 15.</p> <p>• Le Comité de haut niveau sur les programmes et les dispositifs régionaux ont convenu d'inscrire l'examen des questions d'intérêt mondial et interrégional dans leur programme de travail.</p>

Principaux résultats escomptés**Section IV.C : coûts de transaction et efficacité**

Orientation IV.C-1	Mesure IV.C-1	Objectif IV.C-1	Indicateurs de résultats	
Par. 112 de la résolution 62/208	Les chefs de secrétariat présentent aux organes directeurs des rapports évaluant les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation.	<p>a) Un document de travail est présenté au Conseil économique et social en 2008.</p> <p>b) Un rapport annuel est présenté au Conseil économique et social à sa session de fond, à partir de 2009.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de rapports aux organes directeurs évaluant les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation augmente. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Secrétaire général présente un rapport au Conseil économique et social à sa session de fond annuelle sur les mesures prises par les organes directeurs en matière de simplification et d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Des missions de haut niveau menées conjointement par le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUD se sont rendues au premier trimestre de 2010 dans certains pays pour examiner les obstacles rencontrés dans l'instauration de pratiques de travail communes au niveau du pays. Elles recenseront les principaux problèmes devant être résolus au niveau du Siège et les domaines dans lesquels des progrès peuvent encore être accomplis. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM ont, par l'intermédiaire de leur conseil d'administration respectif, soumis au Comité économique et social leur rapport annuel sur l'examen triennal complet, y compris sur la simplification et l'harmonisation. En avril 2009, un rapport a été présenté au Conseil d'administration du FIDA sur la collaboration en matière administrative et opérationnelle entre la FAO, le FIDA et le PAM. Le Secrétaire général a présenté un rapport (E/2009/61).
Orientation IV.C-2	Mesure IV.C-2	Objectif IV.C-2	Indicateurs de résultats	
Par. 119 de la résolution 62/208	a) Il est fait davantage appel aux systèmes publics et privés nationaux pour s'assurer des services d'appui, notamment pour	a) Les pays de programme bénéficient d'une aide pour analyser leurs systèmes nationaux et établir un plan	<ul style="list-style-type: none"> Il est davantage fait appel aux systèmes financiers nationaux et aux systèmes nationaux de 	<ul style="list-style-type: none"> L'approche harmonisée des transferts monétaires est utilisée dans 19 pays et introduite dans

Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
<p>ce qui est des achats, de la sécurité, des technologies de l'information, des télécommunications, des voyages et des services bancaires (voir par. 119), en recourant à l'approche harmonisée des transferts monétaires lorsqu'il y a lieu.</p> <p>b) Il faut éviter de recourir à des services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets, ou en réduire sensiblement l'usage.</p>	<p>qui permette de les rendre conformes aux normes internationales.</p> <p>b) Le recours à des services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets est limité à une période de 12 mois.</p>	<p>passation de marchés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de l'approche harmonisée des transferts monétaires dans les pays; des évaluations sont menées au niveau des pays au titre de cette approche • Réduction du nombre de services qui s'occupent en parallèle de l'exécution des projets <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application intégrale de l'approche harmonisée des transferts monétaires dans les processus de programmation communs • Les institutions spécialisées bénéficient de formations et de conseils en continu pour adopter et mettre en œuvre l'approche harmonisée. • Élaboration de normes pour les bases de données nationales des partenaires opérationnels qui tiennent compte des microévaluations et des activités de contrôle • Note de réflexion sur l'utilisation des systèmes nationaux en matière d'achats élaborée conjointement par le GNUM et le Comité de haut niveau sur les programmes (d'ici à 2010) • Le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUM ont, en commun, rédigé une note de réflexion sur l'utilisation des systèmes nationaux en matière d'achats et élaboré un plan pour accélérer la mise en place d'une infrastructure TIC commune entre organismes des Nations Unies à 	<p>120 pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des institutions spécialisées présentes dans les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » sont sur le point d'adopter l'approche harmonisée. • Des lignes directrices ont été élaborées en 2009 pour encourager la formation d'équipes d'achat communes dans les pays, elles seront appliquées dans d'autres pays en 2010.

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.C-3	Mesure IV.C-3	Objectif IV.C-3	Indicateurs de résultats	l'échelle des pays, en donnant des recommandations sur l'utilisation des ressources et infrastructures locales (2010).
Par. 121 de la résolution 62/208 et par. 44 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	a) Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies cherchent des moyens de financer la mise en œuvre du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes, y compris en engageant des discussions avec leurs organes directeurs respectifs sur la répartition des fonds. b) L'élaboration du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes se poursuit dans les domaines suivants :	a) Le plan du Comité de haut niveau sur la gestion est lancé et mis en œuvre par étape selon le Plan d'action pour l'harmonisation des processus en matière de gestion des ressources, de gestion financière, d'échanges de connaissances et d'informations et de technologies de l'information et des communications. b) Les sources de financement pour l'exécution du Plan d'action sont recensées avec les organes directeurs; la question est examinée par le CCS.	<ul style="list-style-type: none"> • L'harmonisation des politiques et procédures financières progresse. • Le nombre d'organismes tirant parti du répertoire commun des technologies de l'information et des communications augmente. • Les projets sont exécutés dans les délais prescrits dans le plan d'action de CCS. • Les sources de financement nécessaires à l'exécution du Plan augmentent et davantage de ressources sont mobilisées. 	État d'application du plan d'action du CCS :
	<i>Finances et audit</i>	c) Les Normes IPSAS sont adoptées à l'échelle du système d'ici à 2010. d) Les règlements financiers et règles de gestion financière ainsi que les politiques et pratiques des fonds et programmes des Nations Unies et du Secrétariat de l'ONU sont harmonisés (décembre 2009), et étendus progressivement aux institutions spécialisées.	Résultats prévus	<ul style="list-style-type: none"> • Dans un premier temps, 3,2 millions de dollars ont été alloués à la mise en œuvre de six projets prioritaires du Plan; en février 2010, l'appui financier s'élevait à 8,8 millions de dollars. • Le premier projet (vendor eligibility project) a été lancé et devrait être mené à bien à la fin de 2010. • Six initiatives prioritaires ont été sélectionnées et financées. Leur durée de mise en œuvre va de 6 mois à deux ans. • Le GNUD et le Comité de haut niveau sur la gestion poursuivent leur collaboration dans les domaines des achats, des TIC et des ressources humaines. • Achats : un cahier des charges relatif aux passations de marché et à l'harmonisation des pratiques a été élaboré afin d'appuyer les opérations sur le terrain; les directives pour l'harmonisation des opérations d'achat des Nations Unies à l'échelle des pays ont été approuvées. • Répertoire commun TIC : le projet de répertoire commun, mené sous l'égide du GNUD en
	<i>Opérations et administration</i>		<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point du règlement financier et des règles de gestion financière harmonisés (quatrième trimestre de 2009) • Adoption du répertoire commun (quatrième trimestre de 2009) • Publication de directives générales concernant les opérations communes d'achat et les infrastructures informatiques et de communication (quatrième trimestre de 2009) • Mobilisation du financement nécessaire à l'exécution du Plan d'action (2009) 	

Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
<p>télécommunications, voyages et services bancaires (voir par. 121)</p> <p><i>Gestion des ressources humaines</i></p> <p>c) Les politiques, procédures et pratiques opérationnelles qui empêchent les organismes des Nations Unies de collaborer efficacement au niveau des pays sont recensées et des mesures sont prises concernant celles auxquelles il semble facile de remédier, y compris en examinant les enseignements tirés de l'expérience dans les pays où sont réalisés des programmes pilotes.</p>	<p>e) Un répertoire commun des technologies de l'information et des communications est mis à l'essai (2008) et son rapport coûts-avantages évalué (2009).</p> <p>f) Trois à cinq problèmes opérationnels sont recensés dans chaque grand domaine d'action et réglés d'ici à la fin de 2009.</p>		<p>2008, a été dirigé par le CCS en 2009 pour une mise en œuvre intégrale; en mars 2010, l'UNICEF, le PNUD, le PAM, le FNUAP, l'UNOPS, le PNUE et le Centre international de calcul s'étaient reliés au répertoire commun du système des Nations Unies; l'objectif est de couvrir 85 % de toutes les institutions d'ici à la fin de 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et procédures financières : quatre fonds et programmes des Nations Unies et le Secrétariat de l'ONU auront harmonisé leurs règlements financiers et leurs règles de gestion financière d'ici au deuxième trimestre de 2010; au second semestre de 2010, une étude sera réalisée pour recenser les obstacles rencontrés sur la voie d'une harmonisation plus poussée. • Adoption des Normes IPSAS : 2 organismes ont reporté leur date butoir de 2010 à 2011/12; le PAM a adopté les normes en 2008; sur les 21 organismes restants, 8 prévoient d'adopter les normes en 2010. • Ressources humaines : le GNUM et le Comité de haut niveau sur la gestion travaillent en commun pour régler les problèmes rencontrés en matière de ressources humaines à l'échelle des pays et qui ont des répercussions sur l'ensemble du système (systèmes communs d'évaluation et de notation des fonctionnaires, mobilité interinstitutions dans les pays et

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>descriptifs de postes et niveaux d'emplois harmonisés pour les membres d'équipes communes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse comparative des statuts et règlements du personnel des différents organismes du système des Nations Unies et des politiques suivies par ces derniers en matière de ressources humaines est en cours. • La réforme des contrats des fonctionnaires a pris effet le 1^{er} juillet 2009.
Orientation IV.C-4	Mesure IV.C-4	Objectif IV.C-4	Indicateurs de résultats	
Par. 118 et 120 de la résolution 62/208	<p>a) La présence sur place est rationalisée par le partage et le regroupement de locaux ou l'institution de bureaux conjoints, et l'augmentation du nombre de services d'appui et d'unités administratives communs, selon qu'il convient, de façon à réduire les frais généraux et les coûts de transaction (voir par. 120).</p> <p>b) Les activités en cours visant à rationaliser la présence et les services d'appui dans divers types de situation sont évaluées et réexaminées.</p> <p>c) Des activités en commun sont menées au niveau des pays, telles que des missions, des analyses et des évaluations (voir par. 118).</p>	<p>a) Dans leur plan de travail, toutes les équipes de pays des Nations Unies définissent les mesures à prendre en priorité pour réduire les frais généraux et les coûts de transaction.</p> <p>b) Il est convenu, d'ici à la fin de 2009, d'un plan de simplification des pratiques et de partage des services d'appui dans les pays où la présence des organismes des Nations Unies est peu importante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de locaux et de services communs augmente. <p>Résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formules proposées pour le financement des locaux communs sont testées dans les pays et mises au point. • Facilitation de la construction de maisons des Nations Unies écologiquement rationnelles en coopération avec le Groupe de la gestion de l'environnement • Élaboration d'une proposition de renforcement institutionnel et d'appui opérationnel pour les projets de locaux communs; lancement de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Une soixantaine de locaux communs ou maisons des Nations Unies ont été créés, dans certains cas avec des bureaux auxiliaires communs; 36 initiatives sont mises en œuvre et en sont à des stades d'avancement différents. • Des formules de financement pour les projets de locaux communs ont été mises au point en 2009; en collaboration avec le PNUE, un document de réflexion intitulé « Greening as One » a été élaboré afin de rendre ces locaux plus respectueux de l'environnement. • Des lignes directrices sur l'établissement de partenariats public-privé et la levée des obstacles juridiques à la conclusion de mémorandums d'accords pour le partage des locaux partagés seront élaborées en 2010. • L'enquête menée en 2009 par le GNUD sur les services

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
					<p>communs a montré que presque tous les pays avaient instauré une forme ou une autre de services communs.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GNUD élaborera en 2010 un document de réflexion sur la fixation des coûts de transaction et mettra à l'essai un cadre de suivi et d'évaluation des services communs.
Orientation IV.C-5	Mesure IV.C-5		Objectif IV.C-5	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 114 de la résolution 62/208	Voir IV.A-5				Voir IV.A-5
Orientation IV.C-6	Mesure IV.C-6		Objectif IV.C-6	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 116 de la résolution 62/208	Voir mesure II.2 La normalisation et l'harmonisation des concepts, pratiques et classifications des coûts en rapport avec les coûts de transaction et le recouvrement des coûts se poursuit (voir par. 117).		Une proposition d'harmonisation des méthodes de recouvrement des coûts est élaborée, pour adoption par les organes directeurs compétents.	<ul style="list-style-type: none"> La formulation de politiques de recouvrement des coûts fait une part plus large à la facturation des coûts directs à l'échelon des pays. <p>Résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conclusion d'arrangements interinstitutionnels sur l'application de taux harmonisés de recouvrement des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> Le dialogue interinstitutions sur les politiques harmonisées de recouvrement des coûts s'est poursuivi en 2009, et l'analyse de la manière dont les organismes membres du GNUD pourraient veiller à ce que les ressources de base ne servent pas à financer des activités censées être financées par d'autres ressources a été approfondie. Une équipe commune du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion a évalué les pratiques actuelles et proposé des moyens d'appliquer les politiques harmonisées de recouvrement des coûts au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et aux programmes communs; les travaux se poursuivent pour élaborer une approche systématique. La définition d'un concept de coûts de transaction commun à l'ensemble du système des

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
					Nations Unies se poursuit, y compris par l'élaboration de définitions et d'outils de mesure.
					<ul style="list-style-type: none"> Les résultats de l'analyse de terrain menée sur l'approche proposée pour la réaffectation des économies opérées sur les dépenses opérationnelles à l'exécution des programmes de pays, et de l'évaluation de la faisabilité de cette approche seront communiqués au GNUD d'ici la fin de 2010.
Orientation IV.C-7	Mesure IV.C-7	Objectif IV.C-7	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis	
Par. 122 de la résolution 62/208 et par. 48 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	<p>Voir la section pertinente du plan de gestion ci-dessus ainsi que la mesure IV.C-1</p> <p>a) La présentation, dans les délais prévus, d'une version plus étoffée de ce programme qui comporterait les indications demandées sera fonction du calendrier du lancement, du financement et de la mise en œuvre du plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes. Au stade actuel, ce calendrier n'a pas été fixé.</p> <p>b) Les informations relatives au plan d'action du CCS et à sa mise en œuvre, y compris les coûts engendrés et les éventuelles économies réalisées, sont mises à disposition et accessibles.</p>	<p>a) Un plan de travail à horizon mobile relatif à la simplification et à l'harmonisation sera présenté au Conseil économique et social d'ici à 2010.</p> <p>b) Un plan de travail GNUD/Comité de haut niveau sur la gestion qui présentera des initiatives communes concernant des mesures faciles à appliquer sera prêt d'ici à la fin de 2009.</p> <p>c) Mise en ligne d'informations relatives au plan d'action du CCS pour l'harmonisation des méthodes par le secrétariat du CCS en 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre du plan de travail commun du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion progresse. Mise en ligne d'un plus grand nombre d'informations relatives au plan d'action du CCS. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport du CCS sur l'harmonisation des pratiques présenté à l'Assemblée générale lors des consultations sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies Mise en service du site Web en 2010 	Voir l'orientation IV.C-3	<ul style="list-style-type: none"> En 2009, le CCS a fait rapport au Conseil économique et social sur l'exécution du plan d'action; il a fait rapport à l'Assemblée générale lors des consultations sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies en avril 2010. Le site Web du CCS contenant des informations sur le plan d'action pour l'harmonisation des méthodes est en cours de mise à jour.

Principaux résultats escomptés

Section IV.D : capacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays

Orientation IV.D-1	Mesure IV.D-1	Objectif IV.D-1	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 124 et 125 de la résolution 62/208	a) Dans le cadre de l'établissement des plans-cadres,	a) L'analyse des insuffisances en matière de	<ul style="list-style-type: none"> Une évaluation des capacités est réalisée dans les pays où des 	<ul style="list-style-type: none"> Des évaluations des capacités ont été réalisées dans six pays

les équipes de pays des Nations Unies évaluent les capacités dont elles disposent (sur place ou en faisant appel à celles des groupes d'appui régionaux, du Siège, etc.) pour exécuter ces plans.

b) Le système d'évaluation et de notation du personnel, y compris les coordonnateurs résidents, est perfectionné et amélioré.

ressources humaines est achevée d'ici à la fin de 2009 dans les pays se prêtant volontairement à cette analyse.

b) Des stratégies à long terme de gestion des ressources humaines, prévoyant des améliorations du système d'évaluation et de notation du personnel, sont élaborées d'ici à 2009.

c) Le Secrétaire général présentera au Conseil économique et social, en 2009, un rapport sur la question.

programmes pilotes sont exécutés.

- Le système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents, et des membres des équipes de pays des Nations Unies est consolidé.

Résultats prévus

- Le système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents, des coordonnateurs de l'action humanitaire et des membres des équipes de pays des Nations Unies est consolidé (quatrième trimestre de 2009).
- Lancement mondial de l'outil d'évaluation à 180 degrés des compétences de deuxième génération; suivi des tendances nouvelles et règlement des problèmes qui surviennent (en continu)
- Renforcement de l'appui fourni aux équipes régionales du GNUM et aux équipes de directeurs généraux en matière de gestion de la performance des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays des Nations Unies
- En 2009, le Secrétaire général a présenté au Conseil économique et social un rapport sur les défis que pose la gestion des ressources humaines.

pilotes de l'initiative « Unis dans l'action »; au Botswana en 2009; et en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2010; les pays sont censés réaliser une évaluation succincte des capacités avant et après l'établissement des nouveaux plans-cadres afin de recenser et combler les éventuelles insuffisances qui feraient obstacle à l'exécution des plans-cadres.

- L'outil d'évaluation à 180 degrés des compétences des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays a été lancé à l'échelle mondiale en décembre 2009 pour renforcer la performance des équipes de pays et l'application du principe de responsabilité réciproque entre les coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays; l'ensemble du système d'évaluation et de notation des coordonnateurs résidents et des membres des équipes de pays (dont l'outil d'évaluation à 180 degrés n'est qu'une composante clef) continue d'être modifié; le cycle 2008 a été mené à bien à la mi-2009; l'interface du système pour les bureaux de pays est à présent en ligne pour la période 2009/10.
- Le Secrétaire général a présenté un rapport (E/2009/75) au Conseil économique et social.
- Le Secrétariat de l'ONU a harmonisé les contrats des fonctionnaires avec les conditions qui existent dans d'autres institutions du système

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				<p>des Nations Unies (résolution 63/250 de l'Assemblée générale).</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines institutions ajustent actuellement leur référentiel de compétences et leur système d'évaluation et de notation des fonctionnaires; dans le cadre des plans-cadres, l'ONUDI a inclus dans son système d'évaluation et de notation des fonctionnaires les compétences du personnel des bureaux extérieurs.
Orientation IV.D-2	Mesure IV.D-2	Objectif IV.D-2	Indicateurs de résultats	
Par. 126 de la résolution 62/208	<p>a) En concertation avec le Comité de haut niveau sur la gestion, l'École des cadres du système des Nations Unies renforce les capacités des cadres supérieurs par l'intermédiaire du réseau de direction et du programme de perfectionnement des cadres.</p> <p>b) Le Comité de haut niveau sur la gestion et le CCS redoublent d'efforts pour harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies en matière de gestion des ressources humaines (par. 126).</p>	<p>a) Les organismes des Nations Unies investissent davantage dans la formation; leurs fonctionnaires participent davantage aux stages de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies.</p> <p>b) L'Accord interinstitutions sur la mobilité est intégralement appliqué et le nombre des parties à cet accord augmente (voir IV.C-3).</p>	<ul style="list-style-type: none"> La participation aux stages de formation de l'École des cadres du système des Nations Unies augmente. Les organismes des Nations Unies investissent davantage dans la formation. L'objectif est de consacrer 2 % du budget à la formation du personnel (pour les organismes du régime commun). L'accord de mobilité interinstitutions est exécuté par les signataires. Le nombre des parties à l'accord augmente. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> L'École des cadres du système des Nations Unies dispense des cours de formation pour les fonctionnaires de l'ONU en vue d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des plans-cadres en accordant la priorité aux pays où ces plans-cadres sont mis en œuvre, et des cours de formation pour les coordonnateurs résidents et les responsables de la coordination sur la coordination au sein du système des Nations Unies. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de la coordination des activités de développement et l'École des cadres du système des Nations Unies ont permis à 2 412 employés de suivre des cours de formation en 2009, comme : a) les ateliers de formation à la direction et à la coordination pour les équipes de pays; b) les ateliers sur la conception des plans-cadres, les stages de planification stratégique et les retraites annuelles des équipes de pays; c) les stages mondiaux d'orientation dont ont bénéficié 83 nouveaux responsables de la coordination. Plus de 90 % des cours de l'École des cadres du système des Nations Unies sont destinés aux coordonnateurs résidents et aux membres des équipes de pays des Nations Unies. L'OIT a réservé 2 % de l'ensemble de ses dépenses de personnel à la formation; d'autres institutions doivent

	Mesures	Objectifs, jalons et délais	Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)	Progrès accomplis
				encore faire connaître leurs objectifs.
Orientation IV.D-3	Mesure IV.D-3	Objectif IV.D-3	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 128 de la résolution 62/208	Le CCS élabore une politique et une stratégie de gestion des connaissances à l'échelle du système permettant aux pays de programme d'avoir pleinement accès aux ressources des organismes des Nations Unies en la matière.	Cette politique et cette stratégie sont mises en application au plus tard en 2009.	<ul style="list-style-type: none"> Les organes du CCS formulent d'un commun accord une politique type et fixent des objectifs stratégiques en matière d'activités de partage des connaissances. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Le CCS élabore des politiques et des stratégies de gestion des connaissances applicables à l'échelle du système (deuxième à quatrième trimestres de 2009). Le GNUD publie des documents communiqués au Comité de haut niveau sur les programmes. Le GNUD élabore un système pour collecter et codifier les données d'expérience des pays (premier trimestre de 2010) Lancement de l'initiative du GNUD visant à établir un réseau unique de partage des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> Des consultations ont été lancées à l'échelle du système pour rendre opérationnelle l'initiative visant à établir un réseau unique de partage des connaissances. Les fonds destinés aux activités interinstitutions de gestion des connaissances (par exemple, recensement et publication des produits et outils de gestion des connaissances des organismes des Nations Unies) ont été budgétisés pour 2010. En coopération avec le CCS, l'ONUDI a lancé une plateforme d'informations sur ONU-Énergie et de gestion des connaissances pour le développement du secteur privé destinée à tous les organismes compétents du système des Nations Unies.

Principaux résultats escomptés**Section IV.E : évaluation des activités opérationnelles de développement**

	Mesure IV.E-1	Objectif IV.E-1	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis
Par. 129 et 135 de la résolution 62/208	<p>a) Le plan-cadre prévoit, s'il y a lieu, des mesures propres à renforcer les capacités d'évaluation.</p> <p>b) Les directives d'évaluation du plan-cadre mettent l'accent sur les évaluations effectuées en commun par les organismes des Nations Unies et les autorités nationales à la fin du cycle de programmation.</p>	S'il y a lieu, les équipes de pays des Nations Unies aident les pays de programme à développer leurs capacités d'évaluation, notamment en faisant pleinement participer les autorités nationales à l'évaluation du plan-cadre.	<ul style="list-style-type: none"> Les dispositions relatives au contrôle de l'exécution et à l'évaluation ainsi qu'à l'examen annuel des plans-cadres énoncées dans les directives relatives aux bilans communs de pays et aux plans-cadres recommandent de renforcer les capacités nationales d'évaluation, lorsqu'il y a lieu de le faire. Le nombre des évaluations de plans-cadres menées conjointement par les 	<ul style="list-style-type: none"> Des directives ont été élaborées pour les équipes de pays sur la manière de réaliser des évaluations de fin de cycle dans le cadre du schéma opérationnel standard et sur l'établissement de rapports d'activité sur la mise en œuvre des plans-cadres. Une étude est en cours pour examiner le rôle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>		<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
				équipes de pays des Nations Unies, les organismes des Nations Unies s'occupant de développement et les gouvernements augmente.	et celui des organismes des Nations Unies dans le développement des capacités d'évaluation des pays.
				Résultats prévus	
				<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de directives sur la manière de réaliser des évaluations de fin de cycle des plans-cadres (troisième trimestre de 2009) Augmentation du nombre d'évaluations de plans-cadres menées par des pays ayant achevé un cycle de plans-cadres 	
Orientation IV.E-2	Mesure IV.E-2	Objectif IV.E-2	Indicateurs de résultats	Progrès accomplis	
Par. 131 de la résolution 62/208	<p>a) Le GNUD, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion gardent à l'étude les effets des réformes sur le développement.</p> <p>b) Le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation établit un cadre de résultats commun, des critères de référence et des méthodes pour évaluer l'efficacité du système des Nations Unies et mesurer l'impact des activités opérationnelles de développement conformément aux paragraphes 7 et 134 de la résolution 62/208.</p>	<p>a) Le Secrétaire général présente son rapport sur le prochain examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.</p> <p>b) Un cadre de résultats et des méthodes d'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies et de leur impact sont établis au plus tard en 2009 et présentés pour adoption par le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation de l'efficacité des organismes des Nations Unies s'occupant du développement, notamment s'agissant de l'exploitation des capacités à l'échelle du système, progresse. L'élaboration et l'adoption par le Comité de haut niveau sur les programmes et le GNUD d'un cadre de résultats, de critères de référence et de méthodes d'évaluation de l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies progresse. 	Voir IV.E-4	
				Résultats prévus	
				<ul style="list-style-type: none"> Les modalités de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » sont présentées à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session. Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation élabore un cadre général pour les évaluations dirigées par les pays de l'initiative « Unis dans l'action » afin de faciliter les auto-évaluations. 	

	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
Orientation IV.E-3 Par. 132, 136 et 138 de la résolution 62/208	Mesure IV.E-3 a) Les directives d'évaluation du plan-cadre sont actualisées pour mettre l'accent sur les résultats, une importance particulière devant être accordée au développement des capacités et à l'utilisation de la matrice de résultats à cet égard. b) La collaboration interinstitutions dans les évaluations conjointes du plan-cadre se poursuit, s'il y a lieu et dans la mesure du possible; les équipes régionales du GNUD mettent sur pied le dispositif d'appui et d'assurance qualité nécessaire aux équipes de pays des Nations Unies. c) Des politiques d'évaluation conformes aux normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation sont adoptées par les organismes qui ne l'ont pas encore fait (voir par. 137). d) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement prennent des mesures pour créer chacun une unité administrative d'évaluation indépendante ou pour étoffer celle qui existe; le Comité de haut niveau sur la gestion met au point une méthode permettant de consolider l'évaluation à l'échelle du système.	Objectif IV.E-3 a) Les critères d'évaluabilité des plans-cadres mettent l'accent sur les résultats en matière de développement, en particulier ceux obtenus en commun. b) Les directives d'évaluation relatives aux plans-cadres sont mises à jour au plus tard en 2008. c) Les politiques et pratiques d'évaluation de tous les organismes des Nations Unies s'occupant du développement sont, avant la fin de 2009, harmonisées avec les normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. d) Les organismes des Nations Unies s'occupant du développement définissent clairement les attributions des unités administratives d'évaluation, que leurs organes directeurs approuvent. e) Les organismes des Nations Unies adoptent une démarche commune en vue de consolider l'évaluation.	Indicateurs de résultats • L'évaluabilité des plans-cadres est améliorée. • Le nombre des évaluations conjointes des plans-cadres augmente. • Les organismes des Nations Unies procèdent à l'auto-évaluation de leur unité d'évaluation afin de déterminer si elles respectent les règles et normes du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation. • Les organismes des Nations Unies adoptent des politiques d'évaluation conformes aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Résultats prévus (mars 2009-mars 2010) Groupe des Nations Unies pour le développement : • Élaboration de directives sur la manière de conduire des évaluations de fin de cycle des plans-cadres (troisième trimestre de 2009) • Perfectionnement du dispositif sur l'appui et l'assurance qualité mis en place par les équipes de directeurs régionaux (premier trimestre de 2009 à premier trimestre 2010) Groupe des Nations Unies pour l'évaluation : • Élaboration d'un cadre de résultat, de méthodes d'évaluation et de directives pour mieux appliquer les normes de qualité en matière d'évaluations, et élaboration de modules et de cours de formation en ligne sur l'évaluation	Progrès accomplis Concernant les évaluations des plans-cadres : • La mise en œuvre du plan d'action pour la gestion axée sur les résultats destiné à améliorer la qualité et l'évaluabilité se poursuit avec l'appui des équipes régionales du GNUD. • Des directives ont été élaborées à l'intention des équipes de pays sur la manière de réaliser des évaluations de fin de cycle dans le cadre du schéma opérationnel standard et sur l'établissement de rapports d'activité sur la mise en œuvre. • 18 plans-cadres ont été évalués au niveau des pays en 2009 (contre 9 en 2008). Concernant les fonctions d'évaluation des organismes du système des Nations Unies et les normes de qualité : • Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a élaboré des documents sur la mesure des résultats de la fonction d'évaluation et des directives sur les bonnes pratiques en matière de suivi des évaluations en se fondant sur une étude des bonnes pratiques de l'administration en matière de réponse aux évaluations; et formulé des critères de qualité relatifs au cahier des charges des évaluations et aux rapports d'évaluation. • Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation est également

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Recensement des bonnes pratiques en matière de développement des capacités d'évaluation et de suivi des évaluations 	<p>en train de superviser l'élaboration d'un manuel sur les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes en matière d'évaluation; de mettre au point un cadre d'évaluation collégiale; et d'élaborer des modules et un manuel de formation à l'évaluation et des cours en ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> Au nombre des initiatives menées par les organismes, on compte : l'approbation, par le Conseil d'administration du FNUAP, de sa politique d'évaluation en conformité avec les normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation; et une évaluation collégiale externe de la fonction d'évaluation de l'ONUDI.

Orientation IV.E-4	Mesure IV.E-4	Objectif IV.E-4	Indicateurs de résultats	
Par. 139 de la résolution 62/208	<p>a) Une aide est apportée aux gouvernements des pays où ont été exécutés des programmes pilotes et aux équipes de pays concernées afin qu'ils échangent des données d'expérience sur les programmes en question et des informations sur les enseignements tirés de leur exécution et qu'ils mettent au point des directives concernant leur évolution.</p> <p>b) Le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation mène à bien une analyse de l'évaluabilité des programmes pilotes, comme l'a demandé le CCS; les États Membres sont consultés quant à la décision de réaliser une évaluation indépendante.</p>	<p>a) Les pays concernés échangent des données d'expérience et des informations sur les enseignements tirés de l'exécution des programmes pilotes.</p> <p>b) L'étude de l'évaluabilité est menée à bien en 2008/09.</p> <p>c) Les États Membres donnent des instructions concernant l'évaluation indépendante.</p> <p>d) L'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » est menée à bien en 2011/12.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des données d'expérience et des informations sur les enseignements tirés de l'exécution des programmes pilotes sont échangées. La réalisation d'évaluations des programmes pilotes progresse. <p>Résultats prévus</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation de rapports sur le bilan des programmes et projets pilotes menés en 2008 au titre du principe de l'unité d'action des organismes des Nations Unies Réunion interpays, en 2009, pour échanger les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de rapports, en 2008, sur les résultats, les données d'expérience et les obstacles restants communs aux pays participant à l'initiative « Unis dans l'action ». Une deuxième réunion intergouvernementale des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » et d'autres pays ayant volontairement adopté l'initiative s'est tenue à Kigali en octobre 2009; une déclaration finale a mis en lumière les résultats obtenus, les enseignements tirés, les défis rencontrés et les perspectives d'avenir, notamment l'adoption de critères et de principes pour

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>	<i>Mesures</i>	<i>Objectifs, jalons et délais</i>	<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
			<ul style="list-style-type: none"> Élaboration, en 2009, d'un cadre et de méthodes pour les évaluations menées par les pays sur la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action » 	<p>les évaluations conduites par les pays sur la base du cadre élaboré et proposé par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici à juillet 2010, sept pays pilotes auront mené à bien des évaluations de l'initiative « Unis dans l'action » en bénéficiant de l'appui du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en matière d'assurance qualité. Troisième réunion interpays sur les enseignements tirés des évaluations menées et les perspectives d'avenir, qui se tiendra au Viet Nam en juin 2010. Conformément à la résolution 63/311, les modalités proposées pour la mise en place d'un mécanisme indépendant de l'évaluation des projets pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » ont été élaborées sous la direction du Vice-Secrétaire général avec l'appui du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

Domaine d'intervention
Section V : suivi

Orientation V-1	Mesure V-1	Objectif V-1	Résultats prévus	Progrès accomplis
Par. 140, 141 et 142 de la résolution 62/208 et par. 18 de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social	a) Il est procédé à des études analytiques et à des consultations pour établir des rapports sur le processus de gestion et sa mise en œuvre. b) Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies présentent aux organes directeurs de ces organismes un rapport annuel sur les mesures prises pour donner effet à la résolution 62/208 (voir par. 140).	a) Des rapports sont présentés en 2008 au Conseil économique et social, qui portent sur les mesures de gestion à prendre pour donner suite aux décisions issues de l'examen triennal des activités opérationnelles; des rapports de suivi sont présentés en 2009, 2010, 2011 et 2012.	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs de secrétariat présentent aux organes directeurs dont ils relèvent des rapports annuels sur la mise en œuvre de la résolution 62/208. Présentation au Conseil économique et social de rapports sur la suite donnée à la résolution 62/208 	<ul style="list-style-type: none"> Voir l'orientation IV.A-8 Conformément à la résolution 62/208, l'UNICEF a présenté un plan d'action. Le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil économique et social sur la mise en œuvre de la résolution 62/208 (E/2009/68).

<i>Orientations générales découlant des résolutions 62/208 et 63/232</i>				<i>Indicateurs de résultats/résultats prévus (mars 2009-mars 2010)</i>	<i>Progrès accomplis</i>
<i>Mesures</i>		<i>Objectifs, jalons et délais</i>			
c) Dans leurs rapports annuels au Conseil économique et social, les fonds et programmes des Nations Unies font figurer des informations sur la mise en œuvre des décisions issues de l'examen triennal des activités opérationnelles.		b) Les rapports annuels présentés au Conseil économique et social par les fonds et programmes des Nations Unies comportent des informations appropriées sur la suite donnée à la résolution 62/208.			
Orientation V-2	Mesure V-2	Objectif V-2	Résultats prévus	Progrès accomplis	
Par. 143 de la résolution 62/208	Il est procédé à des études analytiques et à des consultations appropriées pour établir le rapport.	Des rapports sont présentés au Conseil économique et social ainsi qu'à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.		Présentation au Conseil économique et social de rapports annuels sur la suite donnée à la résolution 62/208, et d'autres rapports demandés qui serviront de fondement au rapport sur le prochain examen triennal, en 2012.	